

REGION BRETAGNE

n° 19_DFE_SEGEP_02

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature - Exercice 2018

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Patrick LE

DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h10), Monsieur Paul MOLAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLAN (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45), Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019

Reçu en préfecture le 25/06/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

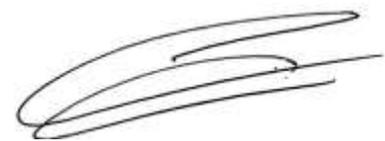
Vu l'avis de la commission Economie, agriculture et mer, Europe en date du 14 juin 2019 et de de la commission Finances et affaires générales du 17 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE des rapports joints en annexe sur les participations régionales de toute nature.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Rapport relatif aux participations régionales de toute nature

Exercice 2018

Dans le cadre de ses politiques de développement économique et territorial notamment, la Région a enrichi ses modalités d'intervention par des outils d'ingénierie financière et des participations dans des sociétés d'économie mixte. Ainsi, elle a pu développer un portefeuille de participations et couvrir des champs variés de l'action régionale. En tant qu'actionnaire impliqué et transparent, la Région s'est organisée pour mettre en place un système de pilotage de ses participations lui permettant de suivre le respect de sa stratégie par les organismes au capital desquels elle participe, de connaître et identifier les risques éventuels attachés à son portefeuille.

Plus récemment, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. La Région a ainsi l'opportunité d'accompagner les entreprises bretonnes par cette nouvelle modalité dans le cadre de sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie. Les conditions réglementaires de cette intervention ont été précisées en juin 2016 par décret. La collectivité a également défini les lignes directrices de sa doctrine d'investissement par délibération en octobre 2017. La Région est ainsi entrée au capital de deux sociétés commerciales en 2018 : Yer Breizh et GDH (Groupe D'Aucy Holding).

C'est dans ce cadre que vous sont exposés :

- Une synthèse globale retraçant les prises de participations régionales.
- Un point sur les prises de participation dans les sociétés commerciales en 2018
- Un focus sur les sociétés de capital risque (SCR) et les fonds professionnels de capital investissement.
- La présentation de l'activité et de la situation financière pour chacune des sociétés dans laquelle la Région détient une participation.

Ces éléments sont présentés en complément des obligations imposées par les dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales selon lesquelles les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

De plus, en application de l'article L.131-1 du Code du Tourisme, une synthèse de l'activité et de la situation financière du Comité Régional du Tourisme (CRT) figure dans ce rapport.

Je vous demande de prendre acte des rapports présentés ci-après.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

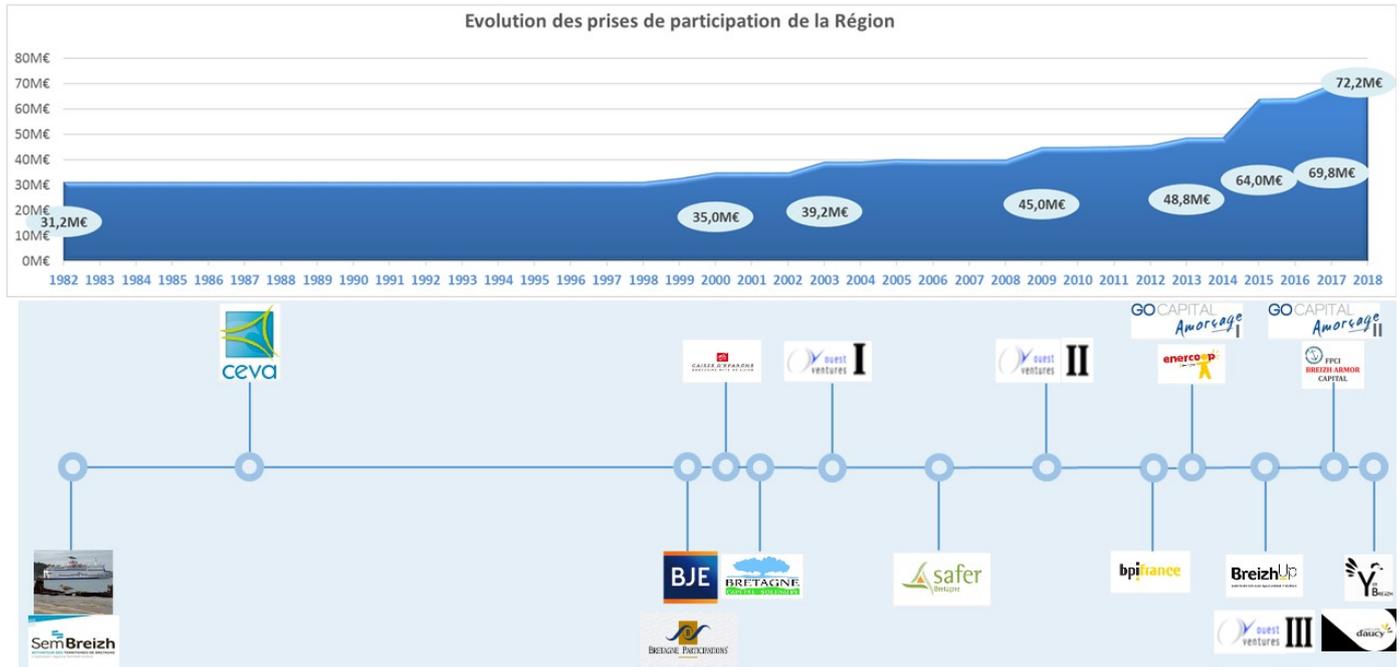
Sommaire

I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales.....	4
II. Prise de participations au capital de sociétés commerciales.....	7
III. Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement.....	12
IV.1 Ouest Ventures I- bilan.....	14
IV.2 Ouest Ventures II.....	16
IV.3 Ouest Venture III.....	17
IV.4 Go Capital Amorçage.....	18
IV.5 Go Capital Amorçage II.....	19
IV.6 Bretagne Participation (BP).....	20
IV.7 Breizh Invest PME (ex Bretagne Jeunes Entreprises (BJE)).....	21
IV.8 Bretagne Capital Solidaire (BCS).....	22
IV.9 Breizh Up.....	23
IV.10 Breizh Armor Capital.....	23
IV.11 Bbifrance.....	24
IV.12 Société Locale d'Épargne d'Ille et Vilaine.....	24
IV.13 SEMBREIZH.....	26
IV.14 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN).....	28
IV.15 Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA).....	30
IV.16 Enercoop.....	32
IV.17 SAFER Bretagne.....	34
IV.18 Le Comité Régional du Tourisme (CRT).....	36

I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales

I.1 Historique des prises de participations

Au fil des différentes étapes de la décentralisation conduites depuis les années 80 et du renforcement continu de ses compétences, la Région a acquis des participations au capital d'organismes qui, par leurs actions, ont concouru à la mise en œuvre de ses politiques sur son territoire. Ces outils d'investissement se sont fortement développés depuis les années 2000.

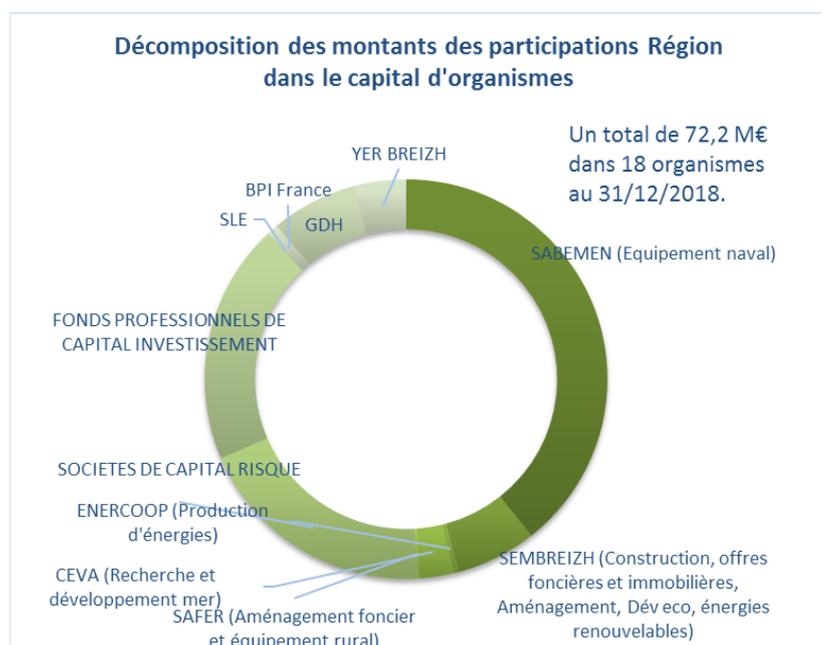


I.2 Composition des participations régionales

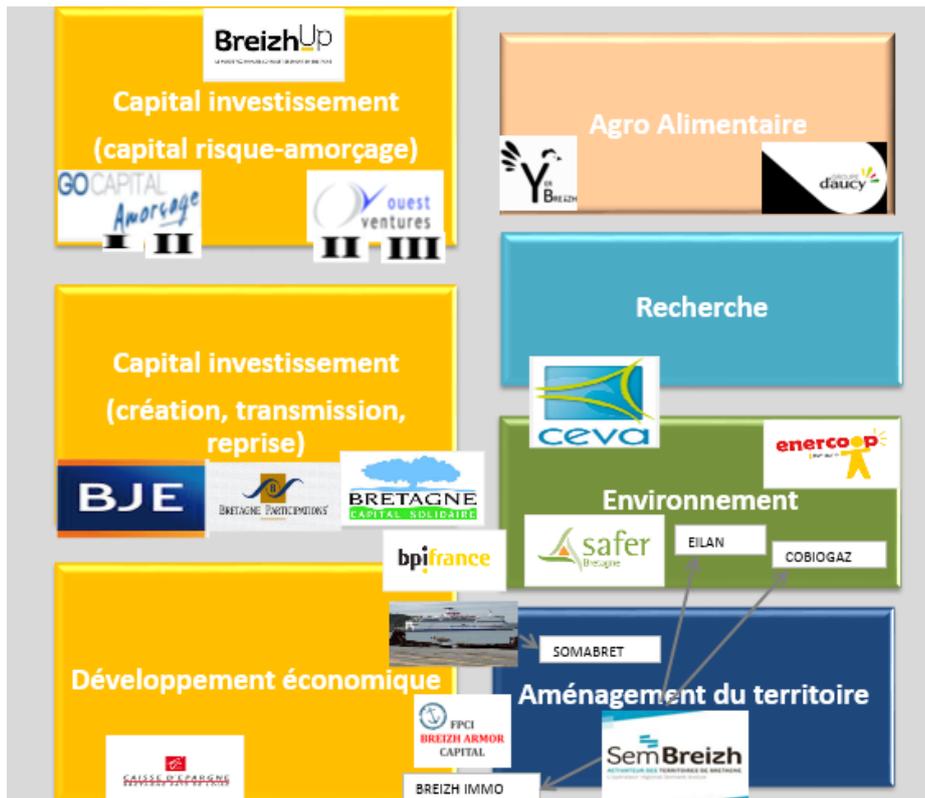
L'année 2018 a été marquée par les prises de participation dans les sociétés Yer Breizh et GDH (Groupe D'Aucy Holding) et par la dissolution du fonds professionnel de capital investissement OV1.

Au 31/12/2018, la Région détient des participations financières dans 18 organismes, pour un montant de 72,2 M€.

Cela correspond à une palette d'outils de financement des politiques régionales permettant un apport conjoint de fonds publics et privés, dont les montants des participations de la Région se répartissent comme suit :

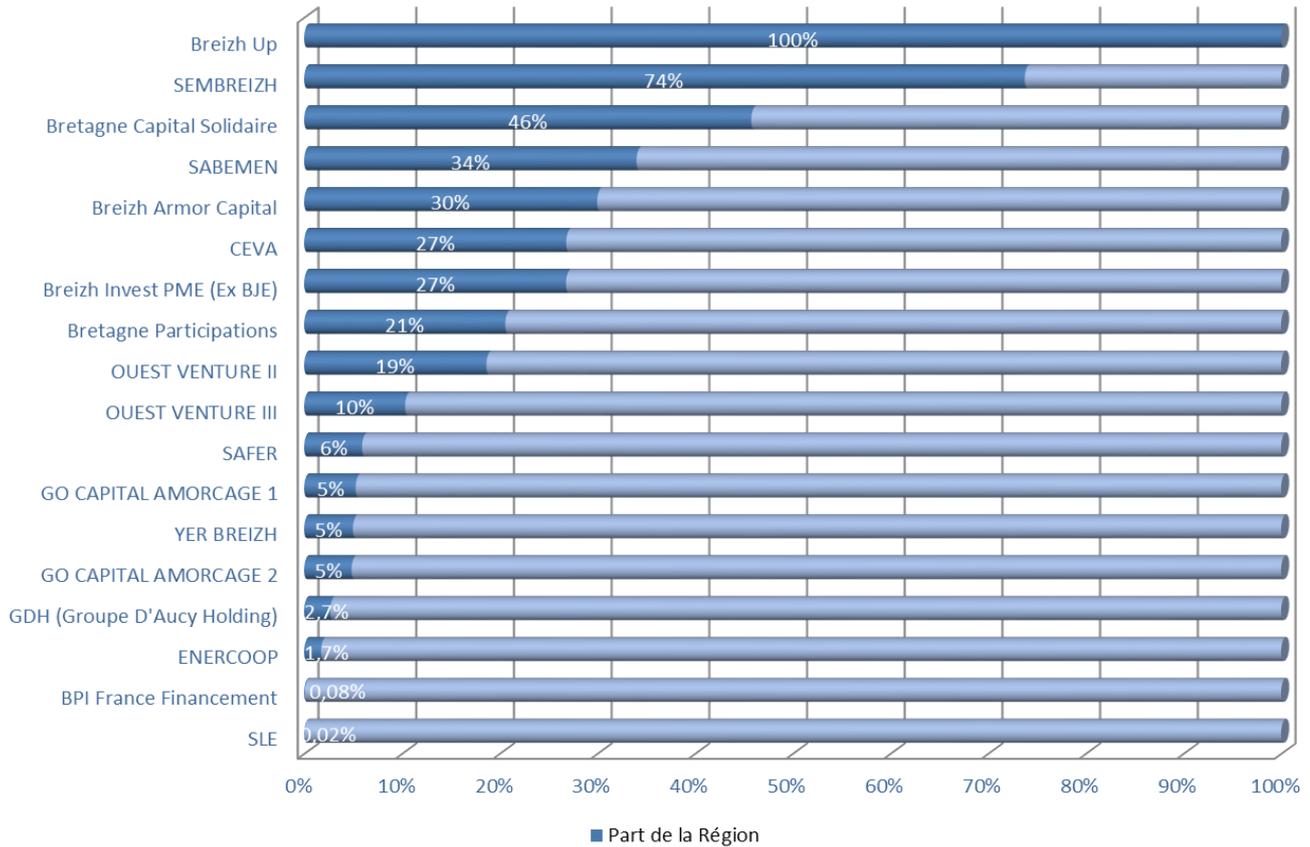


Le portefeuille de participations de la Région couvre désormais des champs variés de l'action régionale : développement économique, aménagement du territoire, environnement et agro alimentaire.



Les taux de participations régionaux s'échelonnent de 0,02% à 100 %, pour un C

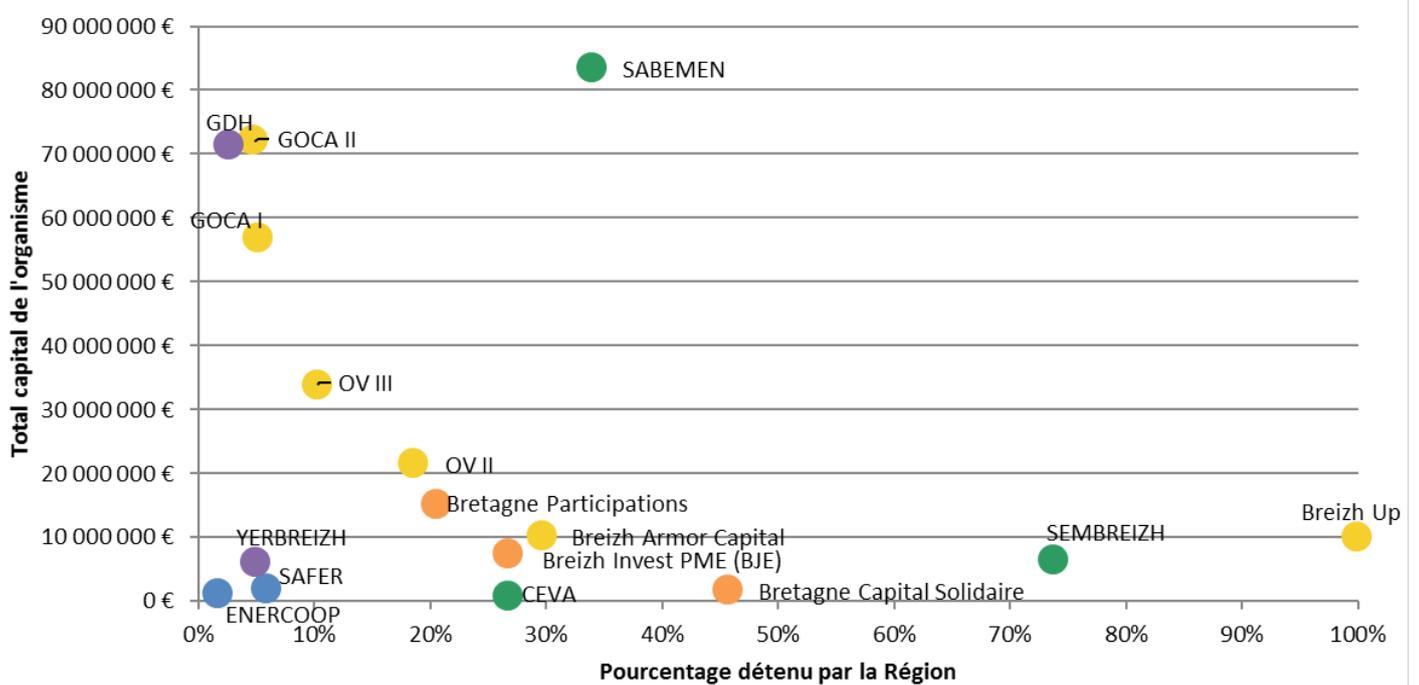
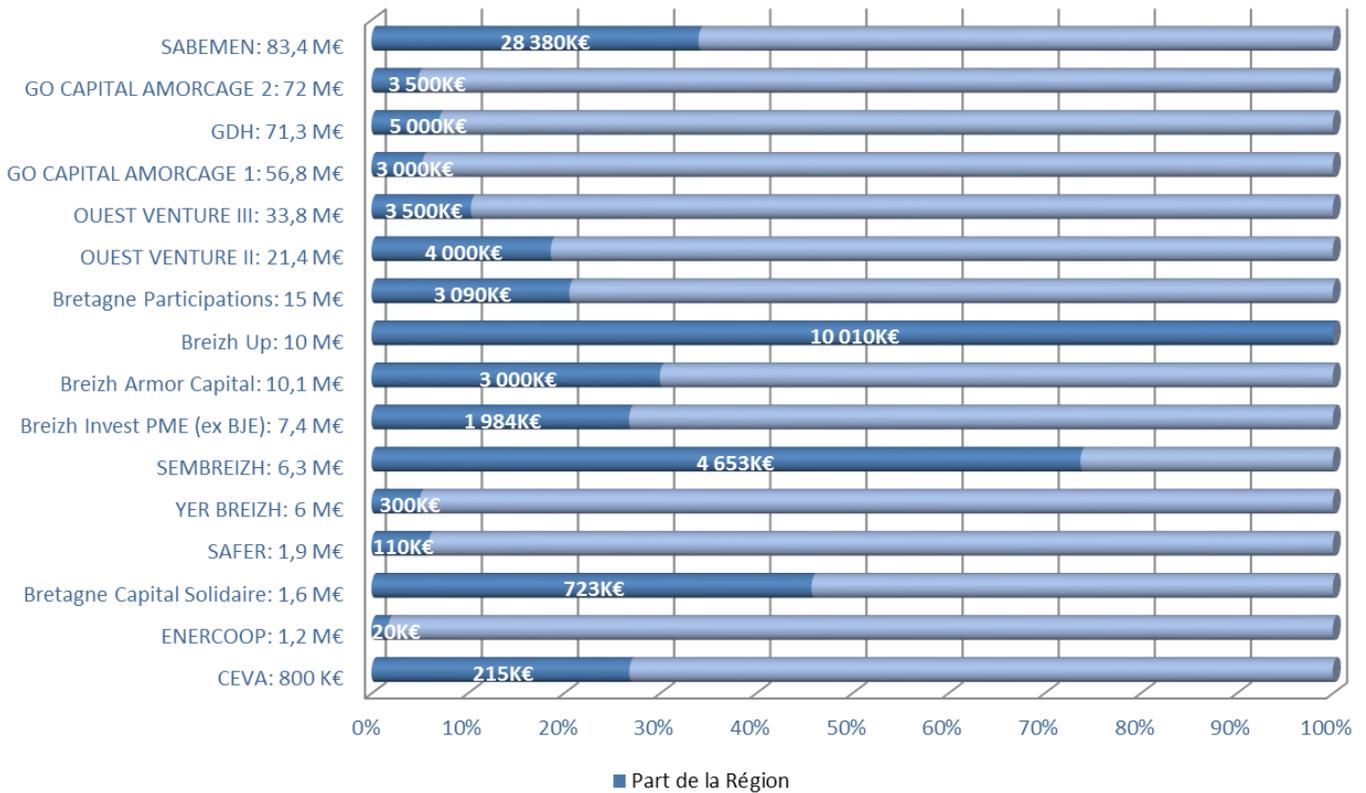
Part de la Région dans le capital social des organismes (Classé en fonction du % dans le capital social)



M€.

Bpifrance (840 M€/part Région: 665 K€) et SLE (89 M€/part Région: 15 K€) n'aj une raison d'échelle de données et du fait de la nature des relations, davantage partenariaire que capitalistique.

Part de la Région dans le capital social des organismes (Classé en fonction du total du capital social de l'organisme)



II. Prise de participations au capital de sociétés con

Pour mettre en œuvre la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) visant à favoriser à la fois le développement d'une économie productive renouvelée et compétitive, et la création de valeur par la transition énergétique et écologique, la Région Bretagne dispose de plusieurs modalités d'intervention.

Elle s'appuie sur des outils traditionnels (subventions, avances remboursables, actions collectives), mais aussi sur des outils d'ingénierie financière (fonds de garantie, prêts participatifs, fonds d'investissement et de capital risque).

Ces dernières années, prenant compte notamment de la nouvelle donne territoriale découlant de la loi NOTRe, elle a étoffé sa palette d'intervention auprès de TPE et PME, et mis en place des outils adaptés au secteur de l'agriculture et de l'artisanat en particulier.

S'agissant des plus grosses entreprises, des projets de R&D, de transformation des outils industriels notamment, ont conduit la Région à apporter des soutiens financiers importants sous forme de garantie directe, de subvention ou d'avance remboursable.

En parallèle de ces adaptations engagées par la Région, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. Les conditions de cette intervention, ont été précisées en juin 2016 par décret.

C'est ainsi que les prises de participations régionales sont permises :

- Dès lors que l'ensemble des participations publiques ne représentent pas plus de 50% du capital, et que la seule participation régionale ne dépasse pas 33%
- Et sous réserve que le Conseil régional se prononce sur la prise de participation au capital d'une société commerciale au vu d'un rapport établi par un ou plusieurs experts présentant toutes garanties d'indépendance, d'honorabilité, de compétence en matière d'évaluation d'entreprises et de titres de sociétés et de connaissance du secteur d'activité concerné et du marché local. Ce rapport comporte notamment : une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses perspectives d'évolution, une évaluation de la valeur réelle de la société selon les méthodes objectives couramment pratiquées en matière de cession totale ou partielle d'actifs de sociétés, une appréciation du caractère avisé de l'investissement, une analyse technique de la qualification juridique de la participation au capital envisagée au regard du régime des aides d'Etat.

Par ailleurs, les nouvelles possibilités d'intervention sont financièrement encadrées : le montant total des participations détenues par une région dans le capital de sociétés commerciales ne représente pas plus de 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement (soit 50M€ pour la Région Bretagne), le montant de la prise de participation par une région dans une même société n'excède pas 1 % des recettes réelles de fonctionnement (soit 10M€ pour la Région).

Cet outil permet d'agir directement au niveau des fonds propres des entreprises avec des moyens significatifs entraînant un effet de levier immédiat pour les entreprises concernées confortant ainsi le rôle du Conseil régional et ses capacités d'action. En 2018, la Bretagne s'est saisie de cette opportunité lui permettant de participer au développement d'entreprises et de venir en soutien de filières en croissance ou en mutation.

La Région Bretagne est ainsi entrée au capital de la société Yer Breizh en juillet 2018 à hauteur de 5% du capital représentant 300 K€ et au capital du Groupe D'Aucy Holding en décembre 2018 à hauteur de 2,7% du capital en mobilisant 5 M€.

II.1. Prise de participation dans Yer Breizh

Contexte et présentation des activités



En juillet 2018, la Région Bretagne a été la première région française à entrer au capital d'une société commerciale en devenant actionnaire de Yer Breizh à hauteur de 5% du capital, soit 300 K€.

Société créée à la reprise du volailler Doux et regroupant les éleveurs, les accoueurs et les usines d'aliments de l'ex-groupe Doux, Yer Breizh associe les professionnels du métier : LDC, Terrena, Triskalia, Almunajem. La nouvelle société a repris 97 salariés et les contrats de 240 éleveurs de la filière amont, avec l'objectif de faire évoluer la production de poulets vers davantage de qualité.

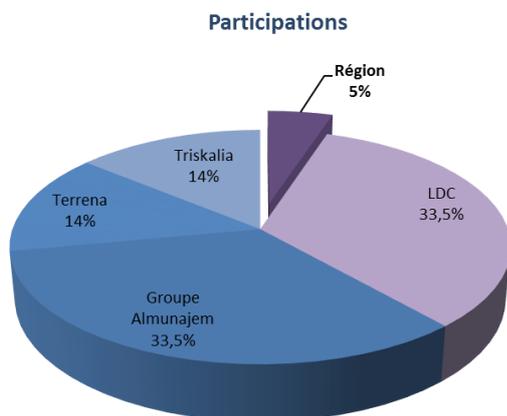
Si la Région s'est engagée auprès du consortium des repreneurs dans la reprise de Doux, c'est précisément pour contribuer au changement durable du modèle économique de l'entreprise grâce à l'arrivée de nouveaux partenaires industriels, au maintien d'une activité export (France Poultry) et enfin, à la construction d'une usine du Groupe LDC à Châteaulin (60 M€ d'investissement). Cette dernière ciblera la reconquête du marché de la Restauration Hors Domicile en France, aujourd'hui alimenté à 45% par des importations.

Par cette prise de participation, la Région Bretagne soutient la mutation de l'agri-agro, filière essentielle de l'activité économique bretonne. En effet, ce partenariat industriel public/privé innovant permet à la Région de prendre pleinement part au développement économique de son territoire, de ses éleveurs et de ses industries agroalimentaires, au-delà des subventions classiques versées aux projets d'investissement des entreprises.

Statut juridique : société par actions simplifiée

Représentation régionale dans la Gouvernance : Le Directeur de l'économie, membre du comité stratégique

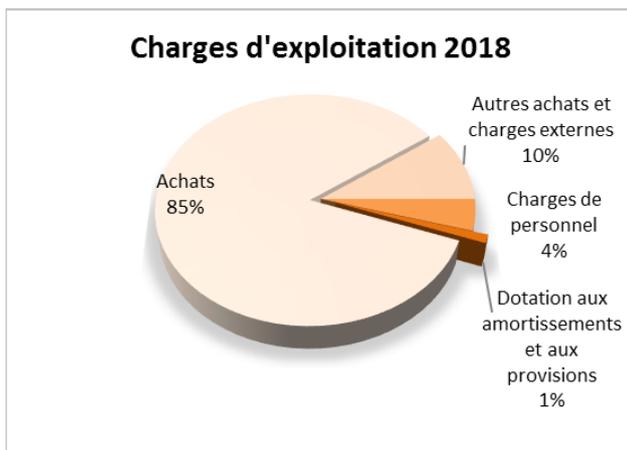
Composition de l'actionnariat:



Au 31/12/2018, le capital de Yer Breizh s'élève à 6 M€. La Région détient 5% de ce capital, soit 300 K€.

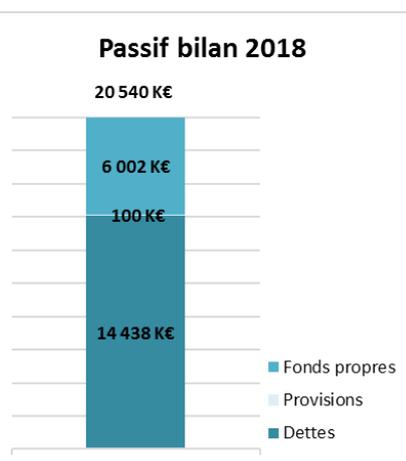
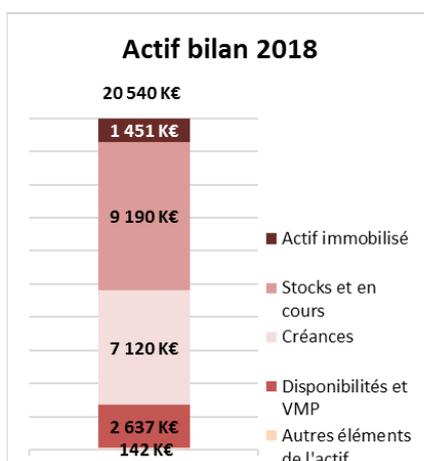
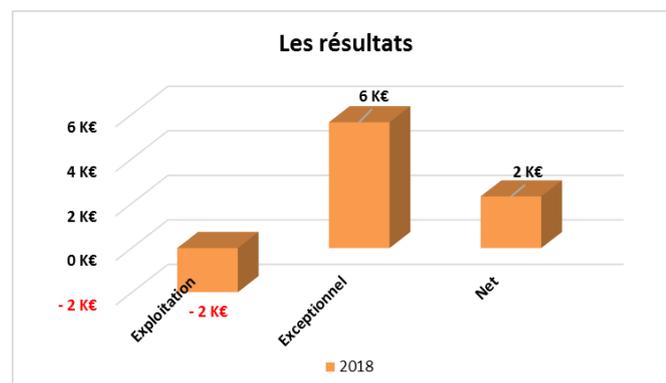
Situation financière au 31 décembre 2018:

Le montant total des produits est de 56,8 M€ composé essentiellement des produits d'exploitation.
 Le chiffre d'affaires s'élève à 55,7 M€.



Les charges s'élèvent à 56,8 M€ et se composent principalement des achats de marchandises et de matières premières.

Le résultat d'exploitation est de -2 K€. A cela s'ajoute un résultat exceptionnel de 6 K€. Le résultat net est de 2 K€ pour l'exercice 2018.



Le montant total du bilan est de 20,5 M€ en 2018.
 Les fonds propres s'élèvent à 6 M€.

II.2. Prise de participation dans GDH

Contexte

Créée en 1968 et distribuée dans 50 pays, la marque D'Aucy (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2017, 4 200 salariés) couvre en amont et en aval la production d'œufs, de légumes, de céréales, de viande et leur transformation. Elle s'articule autour de deux coopératives mères, la Cecab et la Coop de Broons (22), et 19 sites de production (France, Hongrie, Espagne) dont 12 sur le territoire armoricain.

GDH (Groupe d'Aucy Holding) est la société dans laquelle le groupe agro-alimentaire coopératif D'Aucy, a regroupé deux de ses quatre activités : D'Aucy Long Life (production de légumes en conserves, de légumes surgelés et de plats cuisinés) et Œufs-food (œufs coquilles et œufs élaborés).



L'activité agro-alimentaire de GDH appuie son développement sur une innovation forte et la recherche de nouveaux produits élaborés, mais aussi sur une montée en gamme avec une recherche de qualité et de traçabilité croissantes. D'ici à 2025, GDH ambitionne ainsi de sortir du modèle de l'œuf de poules en cage pour développer des productions alternatives (plein air, bio, label). Elle investit 16 millions d'euros (dont 2,4 millions proviennent de la région et des fonds européens) dans la modernisation de son site de Ploërmel.

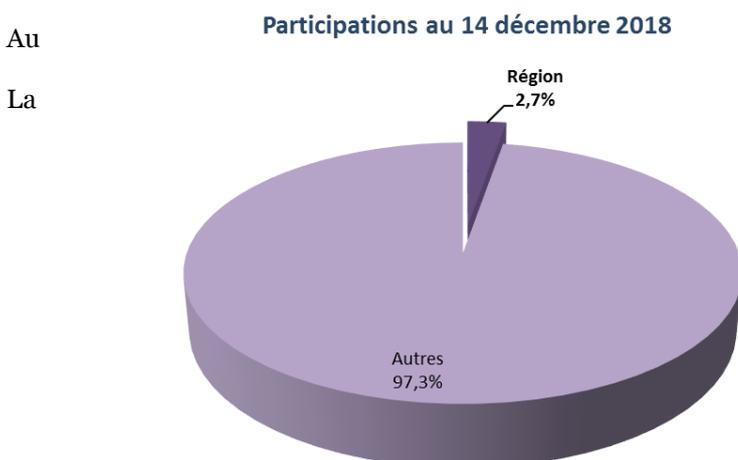
En 2016, la Région Bretagne avait soutenu cette entreprise en accordant au groupe une avance remboursable de 5 M€ pour financer ses investissements et en se portant garante, à 50%, d'un emprunt de 10 M€. L'emprunt ayant été remboursé de manière anticipée, la Région a souhaité convertir cette avance remboursable en prise de participation au capital du Groupe d'Aucy Holding.

En devenant actionnaire de GDH en décembre 2018 en mobilisant 5 M€, soit 2,7 % du capital, la Région Bretagne devient un partenaire stratégique d'une entreprise agro-alimentaire locale et privée, dont l'activité est porteuse de développement et d'emploi. Cela lui permet également d'accompagner l'entreprise pour qu'elle participe à l'ambition de faire de la Bretagne une région leader européen du bien-manger.

La Région est ainsi membre du comité stratégique et dispose d'un poste de censeur au conseil d'administration (participation au CA avec voix consultative). Elle bénéficie ainsi d'un droit d'information sur l'activité et les décisions du groupe et peut faire connaître sa vision stratégique.

Statut juridique : Société par actions simplifiée

Représentation régionale dans la Gouvernance : le Président du Conseil régional



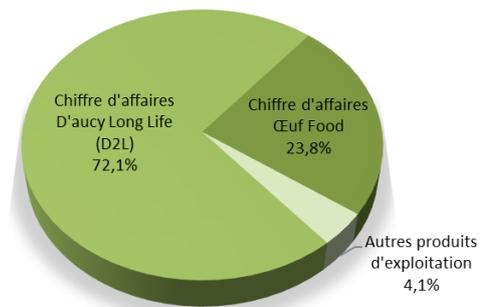
14/12/2018, le capital de GDH s'élevait à 71,3 M€.
Région Bretagne détenait 2,7 % du capital en mobilisant 5 M€.

Situation financière au 30 juin 2018

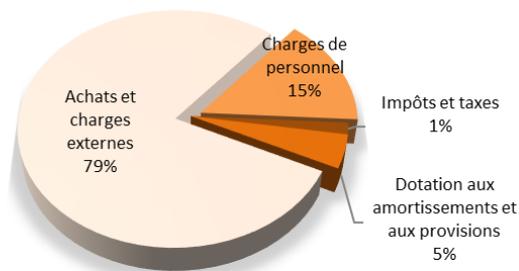
La situation financière présentée ici est le reflet des comptes consolidés du Groupe d'Aucy Holding relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, le montant total des produits s'élevait à 616 M€. Le chiffre d'affaires de 583 M€ provenait pour 438 K€ de l'activité D2L (production des légumes en conserve, des plats cuisinés et des légumes surgelés) et pour 145 K€ de l'activité Œufs.

Produits d'exploitation 2018



Charges d'exploitation 2018



Le montant total des charges était de 615 M€ au 30 juin 2018, dont 595 M€ au titre des charges d'exploitation. Ces dernières sont majoritairement composées des autres achats et charges externes. Les charges de personnel représentent 15% du total des charges d'exploitation.

Au 30 juin 2018, les comptes consolidés de GDH présentaient un résultat d'exploitation de 12,1 M€. Le résultat financier était déficitaire à hauteur de -4,3 M€ et le résultat exceptionnel à hauteur de -6,5 M€.

Le cumul de ces résultats et la prise en compte des impôts différés permettent d'aboutir à un bénéfice de 3,5 M€.

Les résultats



Actif bilan 2018

448 001 K€

164 339 K€

184 749 K€

98 913 K€

Actif immobilisé
Stocks

Passif bilan 2018

448 001 K€

157 823 K€

9 164 K€

281 014 K€

Capitaux propres consolidés
Provisions
Dettes

Le montant total du bilan était de 448 M€ au 30 juin 2018.
 Les fonds propres consolidés s'élevaient à 158 M€, soit 35% du total du bilan.

L'actif est principalement composé des stocks (Produits intermédiaires et finis et matières premières) et des immobilisations corporelles.

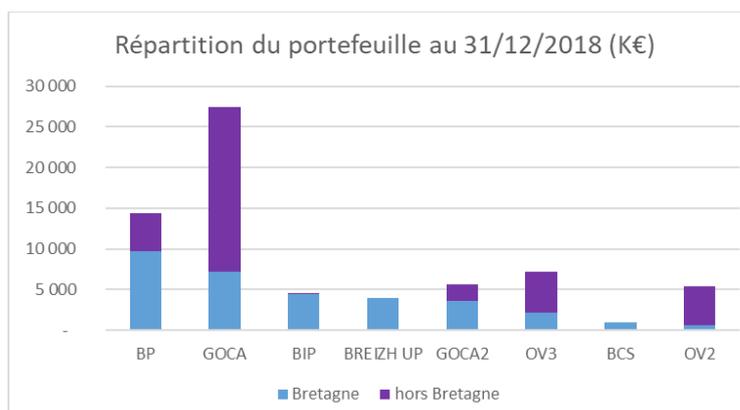
III. Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement

Rappel : une large gamme d'outils complémentaires

Issues des activités de la SDR de la Bretagne, les sociétés d'investissement en haut de bilan des petites et moyennes entreprises que sont **Bretagne Participations** et **Breizh Invest PME (ex-BJE)** ont été créées au début des années 2000. A la même époque, la Région a investi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), par une prise de participation dans une société coopérative régionale dédiée au renforcement des capitaux de très petites entreprises, **Bretagne Capital Solidaire (BCS)**.

Se sont mis en place, successivement entre 2003 et 2017, les fonds interrégionaux de capital-risque **Ouest Ventures (OV) 1 (liquidé en 2018), 2, 3 et Go Capital Amorçage (GOCA) 1 et 2**. Positionnés sur le segment des sociétés technologiques innovantes à fort potentiel de croissance, les fonds GOCA interviennent en complémentarité des fonds OV, orientés sur des projets innovants plus matures en phase de conquête de marchés mondiaux.

Créé en 2015 suite à la réalisation de l'étude ex-ante préalable à la mobilisation de FEDER en ingénierie financière, **Breizh Up** est venu compléter la chaîne du financement de la création innovante par ses interventions dans de jeunes entreprises dans lesquelles il co-investit avec les acteurs régionaux et nationaux de l'amorçage.



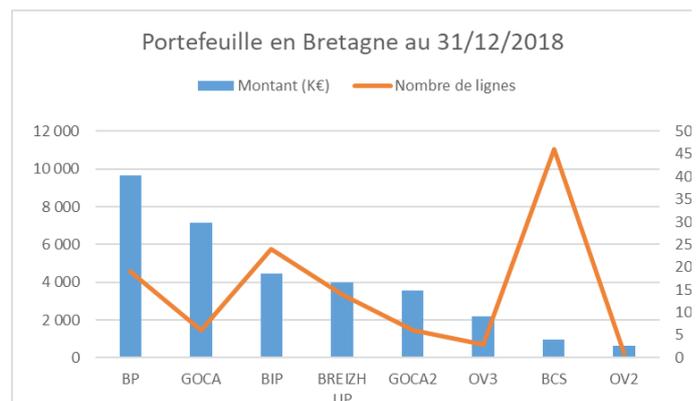
Certains outils fonds propres (Bretagne Participations et tous les fonds gérés par Go Capital) interviennent sur un périmètre interrégional.

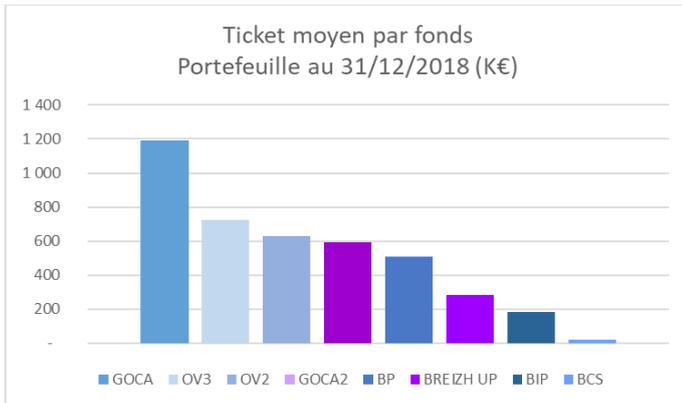
Au 31 décembre 2018, les fonds d'investissement dont la Région est actionnaire comptent **119 participations dans des entreprises bretonnes pour un montant de 33 M€**, en hausse de près de 5 M€ par rapport au 31/12/2017 grâce à la dynamique d'investissement de Breizh Up et des fonds GOCA qui sont en phase de constitution et de consolidation de leurs portefeuilles.

En fonction du positionnement et de la stratégie d'investissement du fonds concerné, les caractéristiques sont très différentes.

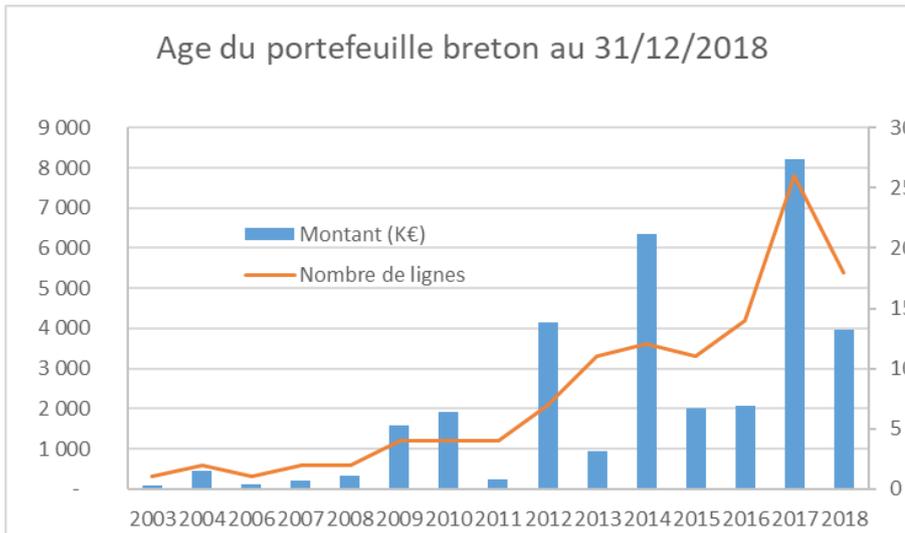
BCS est un outil très atypique qui accompagne de nombreuses TPE pour des tickets plafonnés à 50 K€. A l'inverse, l'ensemble des fonds interrégionaux gérés par Go Capital entrent dans un petit nombre de start up très technologiques qui nécessitent, au cours de leurs premières années des réinvestissements successifs de plusieurs millions d'euros.

Hors BCS, les différents fonds comptent actuellement 73 participations bretonnes en portefeuille pour 32 M€, ce qui représente **un ticket moyen de 433 K€**.





Compte tenu de leur jeunesse, le portefeuille des fonds OV3, GOCA 1 et 2 et Breizh Up n'est pas encore mature et leur ticket moyen va continuer à augmenter au cours des prochaines années. En 2018, le ticket moyen du fonds GOCA est ainsi passé de 756 K€ à près de 1200 K€ en raison des apports complémentaires effectués durant l'exercice (+800 K€ dans la société Diafir, +400 K€ dans Ionwatt et +300 K€ dans Sabella, cette dernière entreprise étant la plus grosse participation bretonne du portefeuille avec un total de 2 M€ investis).

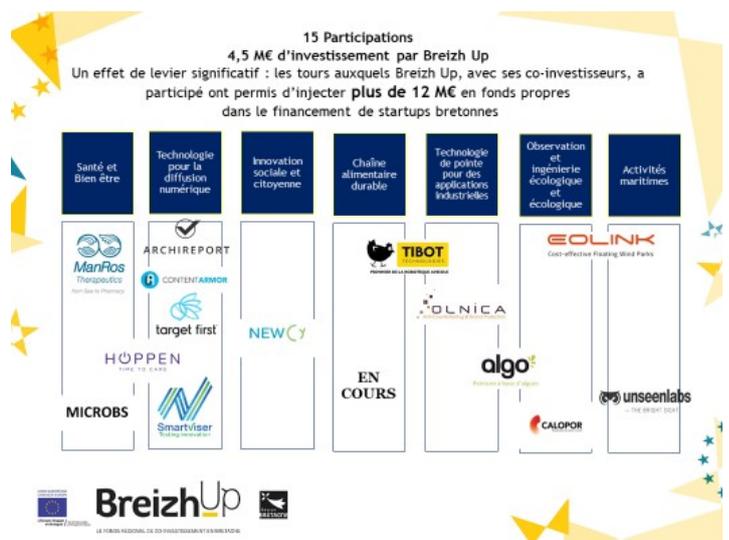


Les outils fonds propres ont vocation à investir dans des sociétés pour les accompagner dans leur dynamique de croissance **avant de sortir** au bout de quelques années.

Cette sortie est parfois rendue compliquée, notamment quand la société ne dégage pas une rentabilité suffisante. Comme le reflète le graphique ci-contre, le portefeuille breton est « relativement jeune » avec 68% d'entreprises entrées depuis moins de 5 ans, 25% depuis 5 à 10 ans pour lesquelles des sorties devraient se réaliser rapidement et 7% de sociétés pour lesquelles une solution adaptée est recherchée.

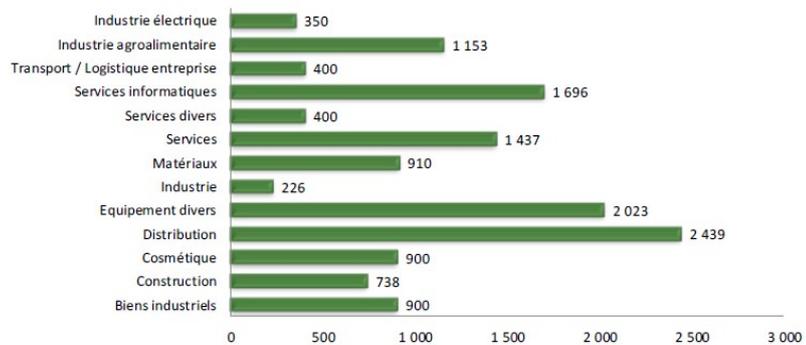
La stratégie d'investissement du portefeuille se reflète à travers le profil des entreprises accompagnées.

A titre d'exemple, le portefeuille des 15 premières participations de Breizh Up se lit dans la couverture des sept domaines d'innovation stratégique définis dans la Stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3), alors que celui de Breizh Invest PME et de Bretagne Participations relève des secteurs de l'économie traditionnelle.



Portefeuille de Bretagne Participations au 31/12/2018 :

REPARTITION SECTORIELLE EN K€



IV.1 Ouest Ventures I- bilan

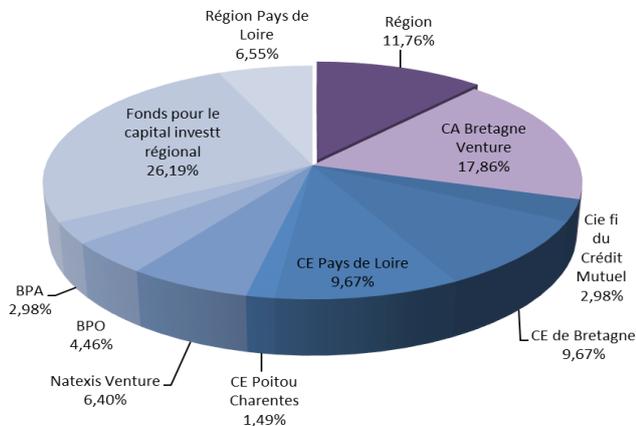
Création en 2003

Dissolution en 2018

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

Souscriptions

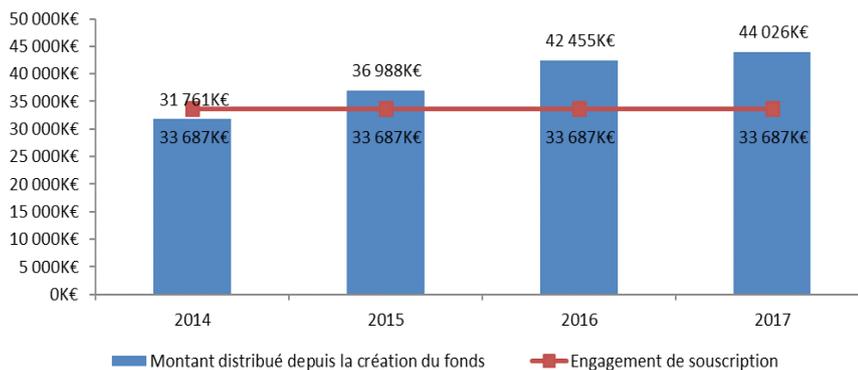


La Région a souscrit 3 950 K€ dans ce fonds de 33,6 M€.

Activité : Ouest Ventures I a réalisé 22 investissements dans de jeunes sociétés innovantes non cotées du Grand Ouest par une prise de participation minoritaire pour des montants compris entre 100 K€ et 3 M€.

OV1 est en liquidation depuis fin décembre 2016 et n'a plus de ligne en portefeuille depuis le 15 décembre 2017. Il a été dissout en mars 2018.

Souscription et montant reversé



Depuis sa création, au fur et à mesure des sorties, **le fonds a distribué un total de 44 M€ à ses souscripteurs, ce qui représente 4 917 K€ pour la Région, soit une plus-value de 967 K€.**

Bilan global :

En investissant et accompagnant activement dans les premières années suivant leur création 22 sociétés innovantes technologiques à fort potentiel du grand Ouest, OV1 a permis :

- de contribuer au développement d'un écosystème dynamique en Bretagne et Pays de la Loire grâce à l'émergence d'entreprises à forte croissance tournées pour la plupart vers l'international et détenant des savoir-faire à forte valeur ajoutée en relation souvent avec la recherche publique et/ou privée présente sur le territoire.

Sur ces 22 sociétés, 18 ont accueilli le fonds OV1 comme premier investisseur, jouant ainsi pleinement son rôle d'amorceur :

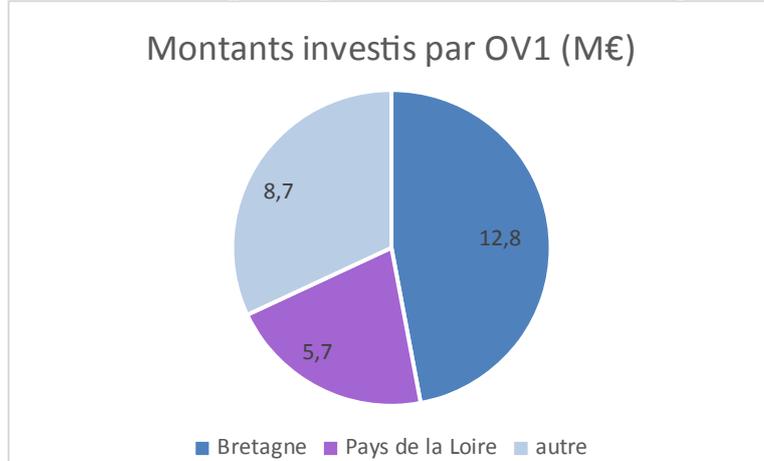
- 5 ont connu un sinistre, ce qui n'est pas anormal, le modèle du fonds intégrant la défaillance inhérente à son positionnement sur une phase très risquée de la vie de l'entreprise,
- les 17 autres ont enregistré en moyenne un taux de croissance de 40% par an pendant la période d'accompagnement par Go Capital (6 ans en moyenne), passant de 900 K€ de chiffre d'affaires au moment de la prise de participation à 5,1 M€ au moment de la cession,

Conditions de sortie du fonds :

- 8 sociétés ont poursuivi leur développement dans un mode entrepreneurial, nouveaux investisseurs,
- 9 ont rejoint des sociétés de taille plus importante qui, pour la plupart, n'étaient pas présentes sur le territoire et qui ont développé leur R&D dans le Grand Ouest en s'appuyant sur le savoir-faire rare des sociétés acquises, venant renforcer l'attractivité du territoire par la présence nouvelle de groupes internationaux reconnus pour leur dimension innovante.

En terme d'emplois, ces sociétés, au moment de l'investissement d'OV1 représentaient environ 240 emplois ; au moment de la sortie du fonds, 900 emplois à forte valeur ajoutée. L'activité de ces sociétés après la sortie a généré encore près de 200 créations d'emplois supplémentaires.

Zoom sur les 12 participations du fonds en Bretagne :



OV1 a investi 12,8 M€ dans 12 sociétés bretonnes (ticket moyen de 1 M€) :

- 4 ont connu un sinistre (8i, AlgiePlus, Avilinks et Seadev Fermensys),
- 2 sociétés ont gardé leur indépendance : Blue Fox et Bretagne Telecom. Bpifrance est entrée en 2015 au capital de cette dernière qui vient de lever 20 M€ avec CM-CIC pour poursuivre sa stratégie de croissance externe et espère franchir le seuil des **150 collaborateurs en 2020**
- 9 ont rejoint des sociétés de taille plus importante contribuant à la consolidation de groupes régionaux ou attirant des acteurs nationaux et internationaux :

- o dès 2008, Atlantic RF a intégré Delta Dore, spécialiste breton de la maison connectée,
- o Antennessa, fabricant brestois de systèmes de mesure environnementale des champs électromagnétiques a été reprise par Satimo Industries (siège en Essonne), fabricant d'équipements pour la dosimétrie des ondes électromagnétiques, et devenu depuis le pôle industriel du groupe Microwave Vision (330 emplois dans le monde, dont une trentaine à Plouzane),
- o Agrauxine a été reprise par l'industriel français leader de la fermentation Lesaffre et s'est rapproché du pôle Végépolys à Angers,
- o Memométal a été rachetée par le groupe Strycker (US), un des leaders mondiaux du marché de l'orthopédie et l'une des plus importantes sociétés de dispositifs médicaux : l'opération a permis de dégager une plus-value significative, cependant l'activité du site rennais a été progressivement intégrée au site bordelais, et il n'y a désormais plus d'activité en Bretagne,
- o Nutrialys, spécialiste de la nutrition médicale ciblée pour les patients cancéreux ou souffrants de douleurs chroniques, a été rachetée par le laboratoire Effinov Nutrition à Lorient,
- o dernière participation du portefeuille, Astellia, devenue l'un des principaux acteurs mondiaux dans l'analyse de la performance des réseaux mobiles avec près de **500 salariés**, a fait l'objet fin 2017 d'une OPA d'Exfo, l'un des principaux fabricants de solutions de test et d'assurances pour l'industrie des télécommunications (Canada).

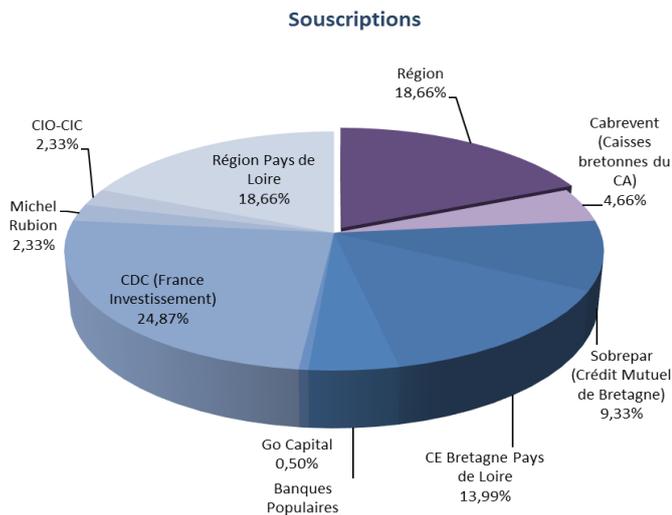
Dans un contexte très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui avec, alors, peu d'acteurs présents sur le segment de l'amorçage, OV1 a su s'imposer comme une première initiative interrégionale d'envergure qui a contribué à structurer l'écosystème régional de la création innovante. Ce premier fonds a posé les jalons nécessaires à l'émergence d'acteurs amont comme le fonds interrégional Go Capital Amorçage soutenu par le Programme d'Investissement d'Avenir, puis la SATT.

IV.2 Ouest Ventures II

Création en 2009 à la suite de Ouest Venture I.

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

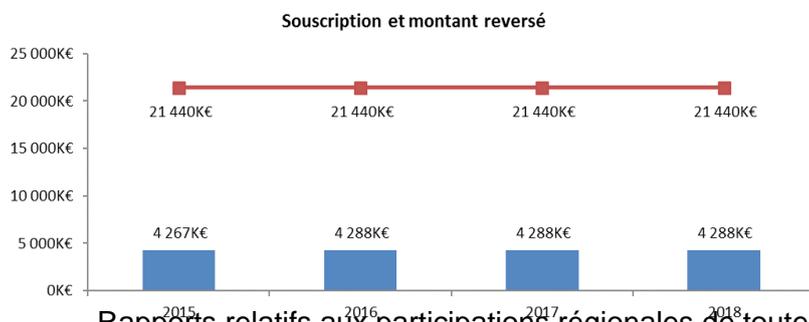
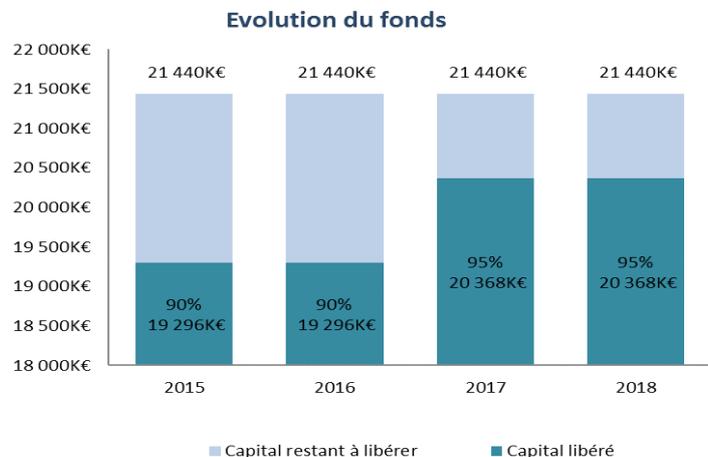


La Région a souscrit 4 M€ dans ce fonds de 21,4 M€.

Activités : Le FPCI Ouest Ventures II a vocation à investir principalement dans de jeunes sociétés innovantes à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines des Télécoms, des Technologies de l'Information et de la Communication, des Sciences de la Vie et des Services à forte innovation et/ou savoir-faire. OV 2 prend des participations minoritaires dans un nombre limité de sociétés pour des montants compris entre 300 k€ et 3 M€. La principale zone d'intervention est le Grand Ouest de la France : Bretagne, Pays de Loire et Basse Normandie.

Au 31/12/2018, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 95%, soit 3,8 M€ pour la Région.

Au 31/12/2018, le portefeuille du fonds compte 4 participations pour un total de 5,3 M€.



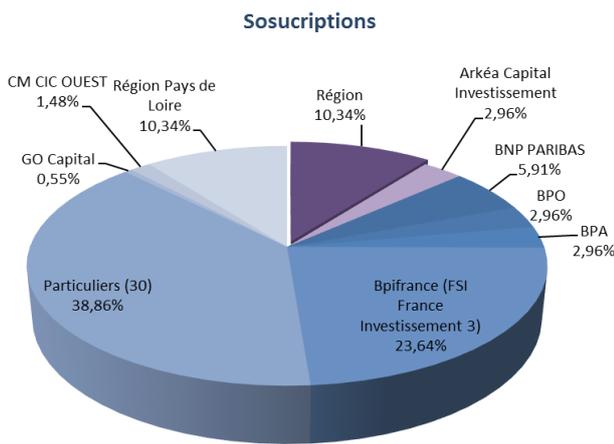
Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 4,3 M€.

IV.3 Ouest Venture III

Création en 2015 afin de compléter le continuum de financement des entreprises, OVI et OVII étant arrivés au terme de leur période de souscription, et en complément de GO Capital Amorçage.

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

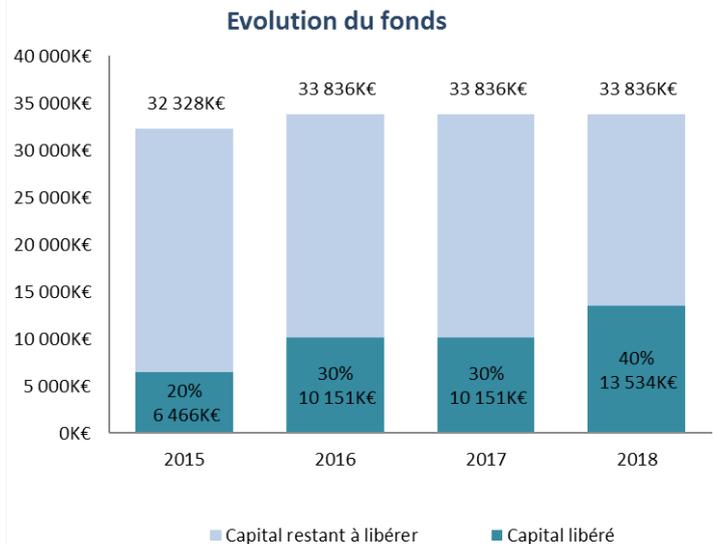


La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 33,8 M€.

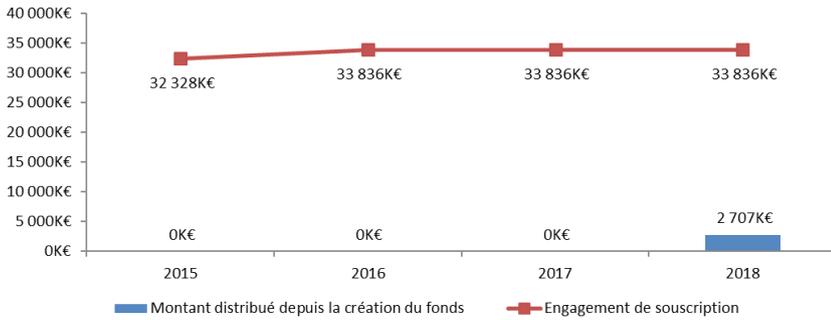
Activités : Le FPCI Ouest Venture III a vocation à investir principalement dans des entreprises innovantes présentant des projets matures, en phase de conquête de marchés mondiaux requérant de grands besoins de financement de haut de bilan. Les participations s'échelonnent de 400 M€ à 4 M€ et sont concentrées autour d'une vingtaine de sociétés, principalement en Bretagne et Pays de la Loire.

Au 31/12/2018, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 40%, soit 1,4 M€ pour la Région.

Au 31/12/2018, le portefeuille du fonds compte 7 participations pour un total de 7,2 M€.



Souscription et montant reversé



IV.4 Go Capital Amor-

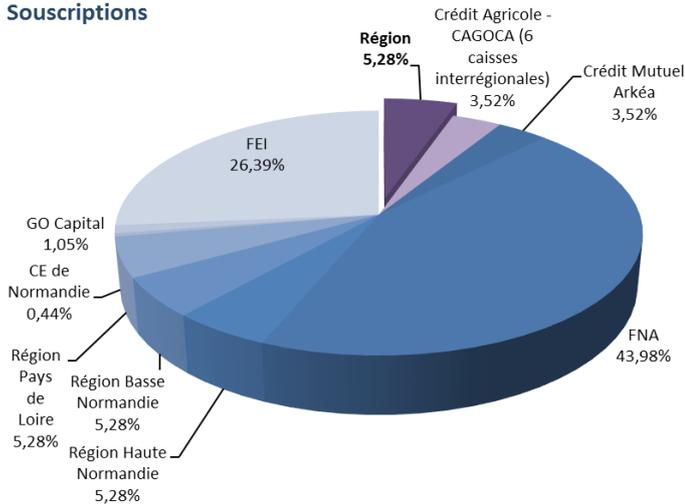
çage

Création en 2012

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

Souscriptions



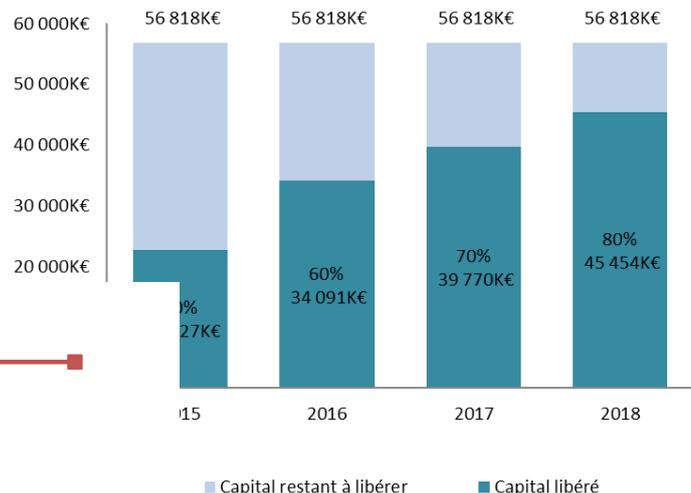
La Région a souscrit 3 M€ dans ce fonds de 56,8 M€.

Activités : Le FPCI GO CAPITAL Amorçage s'adresse aux jeunes entreprises du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie) présentant un fort potentiel de développement. Il intervient lors d'un premier investissement dans des sociétés innovantes en phase d'amorçage et présentes sur des secteurs à fort potentiel de développement, en particulier identifiées dans la SRDEII. L'amorçage se focalise sur des entreprises technologiques jeunes (moins de 5 ans), ayant réalisé un effort important de développement et en situation de finaliser leur prototype ou de mettre leurs premiers produits sur le marché.

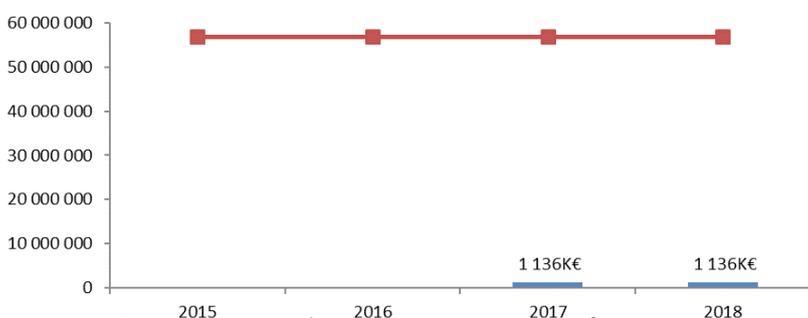
Au 31/12/2018, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 80%, soit 2,4 M€ pour la Région.

Au 31/12/2018, le portefeuille du fonds compte 20 participations actives pour un total de 27,4 M€.

Evolution du fonds



Souscription et montant reversé



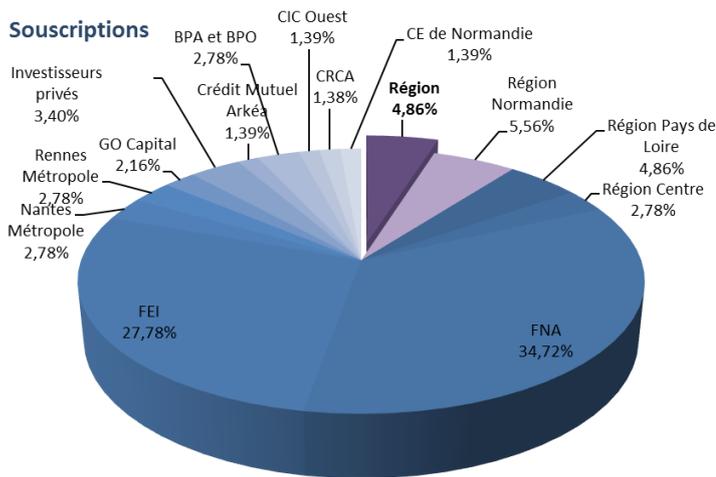
Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 1,1 M€.

IV.5 Go Capital Amorce II

Création en 2017.

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

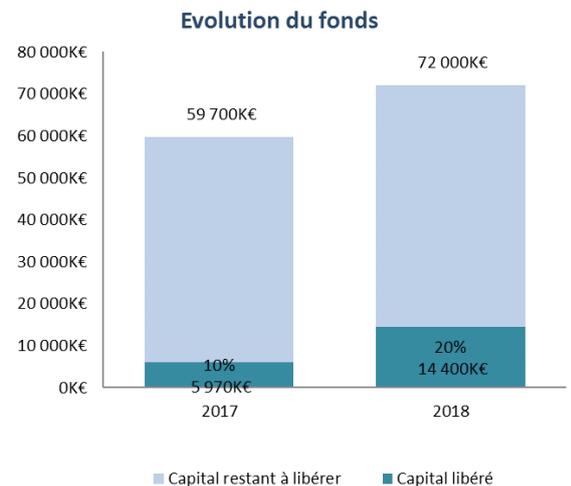


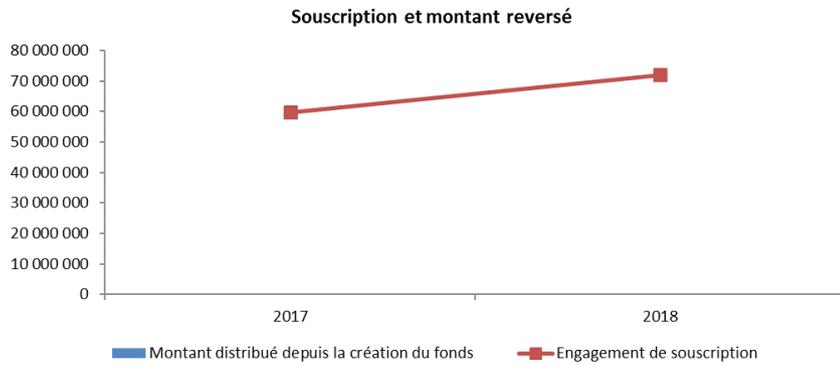
La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 72 M€.

Activités : Le FPCI GO CAPITAL Amorce II s'adresse aux jeunes sociétés innovantes en phase d'amorçage, à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines suivants: biotechnologies et nutrition-santé, Economie numérique, Santé et médical, Innovation de services, Industrie, Matériaux et Transition énergétique. La zone d'intervention se situe dans le Grand Ouest de la France: Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

Au 31/12/2018, le fonds était libéré à hauteur de 20%, soit 700 K€ pour la Région.

Au 31/12/2018, le portefeuille du fonds compte 12 participations pour un total de 5,7 M€.





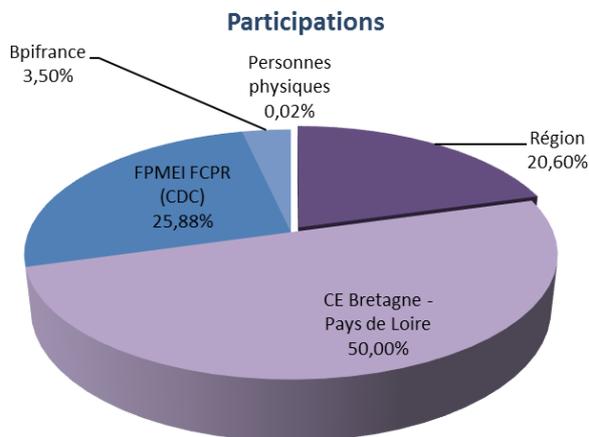
Depuis sa création, le fonds n'a procédé à aucune distribution, ce qui est normal en phase de constitution de son portefeuille.

IV.6 Bretagne Participation (BP)

Création en 1999 suite à la disparition de la Société de Développement Régional

Statut juridique : Société anonyme

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)



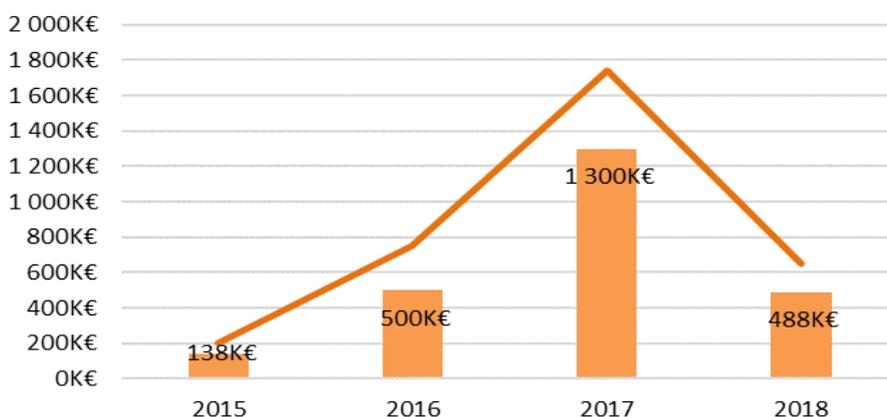
Au 31/12/2018, le capital de Bretagne Participation s'élevait à 15 M€. La Région Bretagne détient 20,6 % du capital représentant 3 M€.

Activités : Bretagne Participations, gérée par Sodéro Gestion, se veut le partenaire des entreprises du Grand Ouest qui ont une stratégie de développement ambitieuse et clairement identifiée.

Elle accompagne les entrepreneurs dans leurs projets de croissance (externe et interne) ou de reprise d'entreprises (LBO et LBI), de réorganisation de capital et de diversification patrimoniale, dans tous les secteurs d'activité.

Ses opérations se réalisent en co-investissement avec les autres fonds gérés par Sodéro Gestion (Sodéro Participations et FIP Loire Bretagne Expansion).

Résultat et dividendes distribués



Au 31/12/2018, Bretagne Participation est présente dans 24 sociétés pour un montant total de 14,4 M€. La société réalise un résultat net de 649 K€.

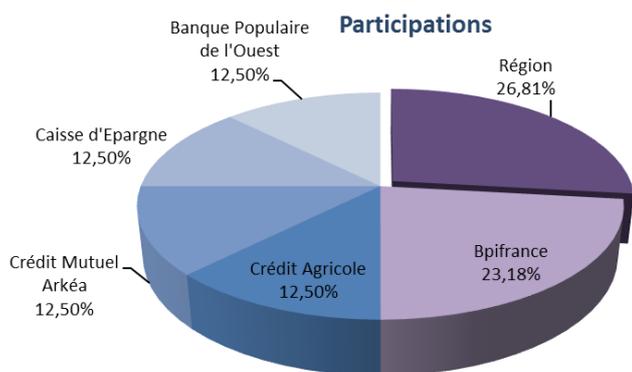
En 2018, des dividendes ont été versés aux actionnaires pour un montant total de 300 000 € en Bretagne.

IV.7 Breizh Invest PME (ex Bretagne Jeunes Entreprises (BJE))

Création fin 1999 suite à la reconfiguration de la Société de Développement Régional.

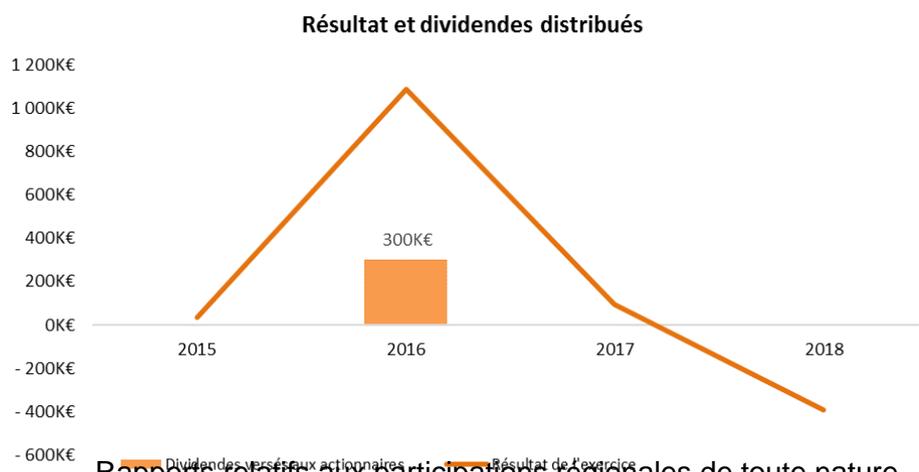
Statut juridique : Société anonyme

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire), Gaël LE SAOUT (Suppléante)



Au 31/12/2018, le capital de Bretagne Jeunes Entreprises s'élevait à 7,4 M€. La Région Bretagne détient 26,8 % du capital représentant 1,9 M€.

Activités : Bretagne Jeunes Entreprises est une société de capital-investissement dédiée au financement du développement et de la transmission-reprise des PME bretonnes (fourchette d'intervention 100 K€ à 400 K€). Bretagne Jeunes Entreprises investit dans des entreprises plutôt traditionnelles.



Au 31/12/2018, Bretagne Jeunes Entreprises est présente dans 25 sociétés pour un montant total de 4,6 M€. La société réalise un résultat net de -395 K€ en 2018.

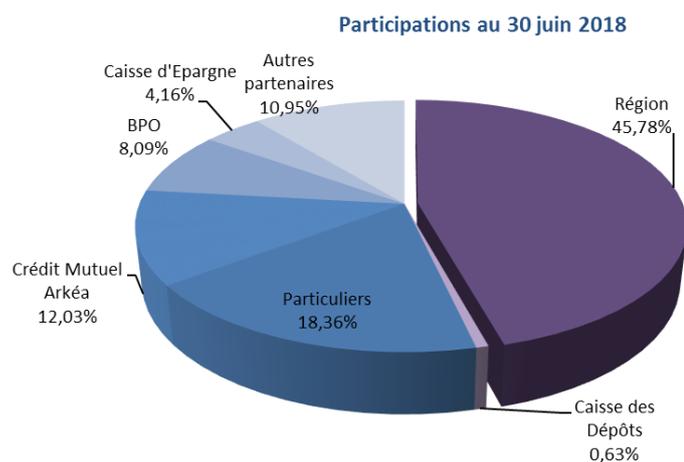
En 2016, des dividendes ont été versés aux actionnaires pour un montant total de 1,6 M€ en Bretagne.

IV.8 Bretagne Capital Solidaire (BCS)

Création fin 2001

Statut juridique : Société anonyme à capital variable

Représentation régionale dans la Gouvernance : Anne PATAULT (Titulaire), Martin MEYRIER (Suppléant)



Au 30/06/2018, le capital de Bretagne Capital Solidaire s'élevait à 1,6 M€. La Région Bretagne détient 46 % du capital représentant 723 K€.

Activités : Bretagne Capital solidaire soutient en capital investissement sous forme de fonds propres et quasi fonds propres les petites entreprises en création, reprise ou porteuses d'un nouveau projet, présentant de bonnes perspectives de croissance.

Au 30/06/2018, Bretagne Capital Solidaire est présente dans 45 sociétés pour un montant total de 997 K€. Le résultat net de la société était déficitaire de -22 K€.

Composition et évolution du résultat net

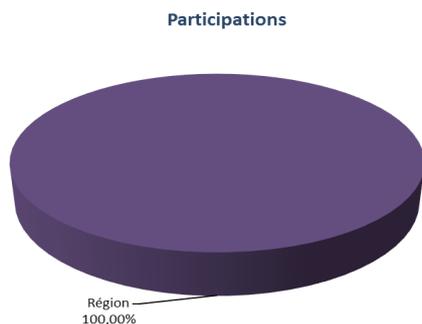


IV.9 Breizh Up

Création en octobre 2015

Statut juridique : Société par action simplifiée à associé unique

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Président du conseil de la stratégie), Pierre KARLESKIND, André CROCQ



Au 31/12/2018, le capital de Breizh Up s'élevait à 10 M€. Il est libéré à hauteur de 7,5 M€.
 La Région Bretagne est l'unique actionnaire.

Activités : Doté de 10 M€ (dont 8 M€ de fonds européens Feder), Breizh up, le fonds de co-investissement, vise à accompagner une quarantaine de jeunes entreprises innovantes en cinq ans pour des levées de fonds comprises entre 200.000 et 750.000 € (interventions en fonds propres ou quasi fonds propres).

Composition et évolution du résultat net



Au 31/12/2018, Breizh Up est présente dans 14 sociétés pour un montant total 4 M€
 Son résultat net est déficitaire de - 0,3 M€.

IV.10 Breizh Armor Capital

Création en décembre 2017.

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Pierre KARLESKIND (titulaire), Gaëlle NIQUE (suppléante)

La Région a souscrit 3 M€ pour ce fonds de 10,1 M€.
 Au 31/12/2018, 3% des parts était libérées, soit 303 K€.
 Au 31/12/2018, le fonds n'a réalisé aucun investissement.

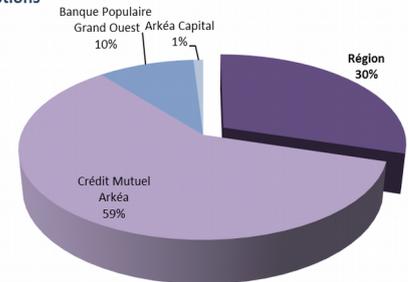
Activités :

Le FPCI «Breizh Armor Capital» a pour objet de prendre des participations minoritaires, par apport de fonds propres, dans les entreprises en phase d'amorçage, de développement ou de transmission qui exercent leurs activités dans les domaines de la mer et du littoral. Le fonds investira en particulier dans les entreprises dont les activités relèvent :

- de la valorisation des produits de la pêche, en particulier de la pêche durable,
- de la pêche côtière et hauturière dans une optique de développement durable de la filière et de la transmission des armements,
- des criées, de l'avitaillement et du mareyage,
- de l'aquaculture et l'exploitation des algues marines.

Le montant unitaire d'investissement par projet est compris entre 200K€ et 800 K€. L'investissement prendra, en priorité, la forme d'un emprunt obligataire ou, le cas échéant, d'une prise de participation minoritaire au capital.

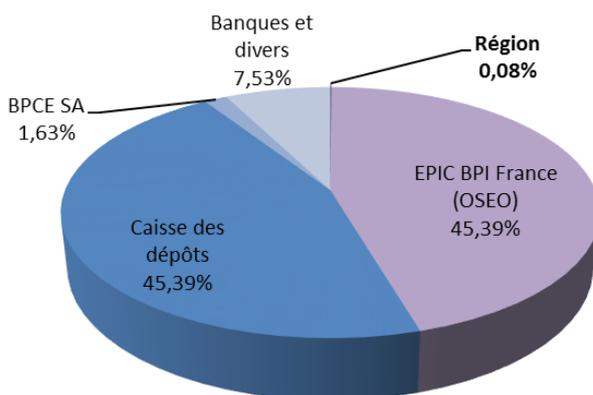
Souscriptions



IV.11 Bbifrance

-
- **Statut juridique** : société anonyme
- **Prise de participation de la Région** : Cette participation historique de la Région Bretagne a débuté dans la SDR, puis OSEO et enfin Bpifrance Financement (le 13/7/2013), issu de la fusion de Oséo garantie, Oséo innovation et Oséo Bretagne par Oséo Financement fin 2010. La Région est ainsi la seule collectivité à figurer au capital de Bpifrance Financement. Le partenariat est davantage institutionnel.
-

Participations



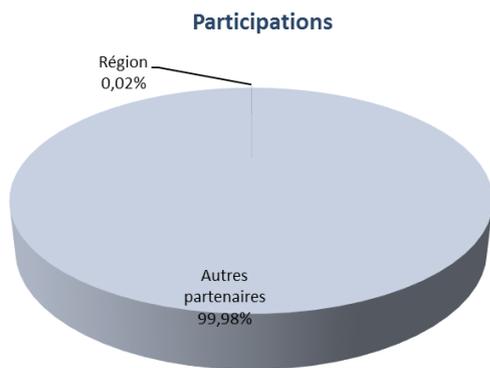
Au 31/12/2017, le capital de Bpifrance s'élevait à 840 M€.

La part de la Région représentait 0,08%.

IV.12 Société Locale d'Épargne d'Ille et Vilaine

- **Prise de participation de la Région : 2000**

- **Objet social :** Les sociétés locales d'épargne (SLE) ont pour objet de favoriser la détention la plus large du capital de la Caisse d'épargne à laquelle elles sont affiliées. Depuis la loi n°99,532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Épargne sont agréées en tant que banques coopératives, dont le capital est exclusivement détenu par des SLE. Les SLE ne peuvent pas faire d'opérations de banques et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'épargne d'affiliation. A statut coopératif (une personne = une voix), elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.



Au 31/05/2017, le capital de SLE Ille et Vilaine s'élevait à 89 410 K€.

La part de la Région représentait 0,02%.

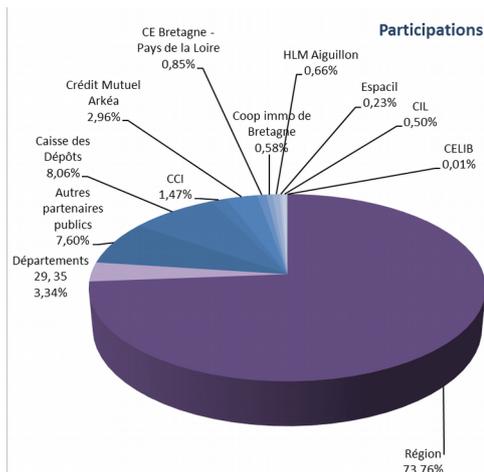
IV.13 SEMBREIZH

IV.13.1 Présentation de la SEMBREIZH et de ses activités

Création en 1957, à l'initiative du Comité d'études et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB)

Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.

Représentation régionale dans la Gouvernance : Sébastien SEMERIL (Président) jusqu'en avril 2019 remplacé par Laurence FORTIN , Marc COATANEA, Isabelle PELLERIN, Dominique RAMARD, André CROCQ, Delphine DAVID, Emeric SALMON



Au 31/12/2018, le capital de SEMBREIZH s'élevait à 6 307 920 € détenu majoritairement par des actionnaires publics majoritaires.

-La Région Bretagne détient 73,76 % du capital représentant 4 652 866 €

- les départements Ille et Vilaine et Finistère 3,33 %,

- Brest Métropole 2,39 %,

- la ville de Quimper 1,70 %,

- la ville de Lorient 1,59 %,

- et le groupement en assemblée spéciale (7 villes et la Communauté de commune du pays de Redon) 1,92 %.

Ainsi, 84,70 % (5 342 591 €) du capital sont détenus par les collectivités publiques

Activités : SEMBREIZH aide les territoires bretons à concrétiser leurs projets de développement en mobilisant ses équipes de la faisabilité à la réalisation en passant par le financement sur les 3 segments suivants : superstructure, aménagement et énergie/environnement.

Engagement de travaux de construction, de restructuration et projets	Internat Lycée Rosa Parks Rostrenen (coût des travaux : 1,2 M€ HT) Restructuration des ateliers Lycée Joseph Savina Tréguier (coût des travaux : 4, 1 M€ HT) Façades et ravalement Lycée Amiral Ronach Brest (coût des travaux 4,8 M€ HT) Restructuration Lycée La Lande de la Rencontre Saint Aubin du Cormier (4,4 M€ HT) Restructuration externat Lycée Mendès France Rennes (coût des travaux 2,8 M€ HT) Service de Restauration Lycée Théodore Monod Le Rheu (coût des travaux : 5,4 M€ HT) Extension lycée René Cassin Montfort sur Meu (coût des travaux : 5 M€ HT) Service de restauration Lycée Charles de Gaulle Vannes (coût des travaux: 4,2 M€ HT) Service de restauration Lycée Ernest Renan Saint Briec (coût des travaux 4,4 M€ HT)
Réception des travaux	IFPS de Fougères et Saint Briec Bâtiment I et bâtiment F Lycée Bréquigny Rennes Restructuration générale Lycée Brocéliande Guer Façades du Lycée Freyssinet Saint-Briec Salle de sports de La Vigie à Binic -Etables sur mer Restructuration du bâtiment externat du lycée Paul Sérusier à Carhaix Service de restauration du lycée Jean Moulin à Châteaulin Atelier pour accueil formation charpente marine à Concarneau
Consultations de maîtrise d'oeuvre	Restructuration générale Lycée Freyssinet Saint Briec Refection des façades Lycée Brizeux Quimper Restauration Lycée Châteaubriand Rennes. Internat Lycée Kerichen Brest Espaces sportifs intégrés Lycée Paul Sérusier Carhaix
Nouveaux contrats	Etudes ou AMO pour les centre-villes/centre-bourg de Plestin les Grèves, Carhaix, Pleyber Christ, Plouneour Menez, Rosporden, Liffré, Montfort sur Meu, Fougères, Retiers, Les Portes du Coglais Aménagement Saint Briec Pôle de Brézillet, Retiers aménagement Auguste Pavie, Maison médicale Loctudy, Talensac, Hôpital de Saint Briec Etudes Landivisiau Tannerie, Kerhis, Hemarina, Novatech, Cinéma Carhaix, CCIMBO port de Brest, Carhaix park de Kerampuilh, Rosporden bâtiment gare, Palais des sports de Carhaix, espace coworking pour communauté de communes Haut pays bigouden

SEMBREIZH est le mandataire de la Région Bretagne pour gérer, dans le cadre du PPI, le parc immobilier des lycées publics bretons (soit 2 millions de m² représentant 228 opérations actives et plus de 50M€ investis par an). Pour renforcer l'organisation territoriale, et mettre en lien les différents sites, des pôles transverses complémentaires ont été mis en place :

- Une direction financière des opérations créée fin 2018
- Un pôle aménagement et territoires sur les questions d'aménagement créé en 2019
- Un pôle transition énergétique et écologique

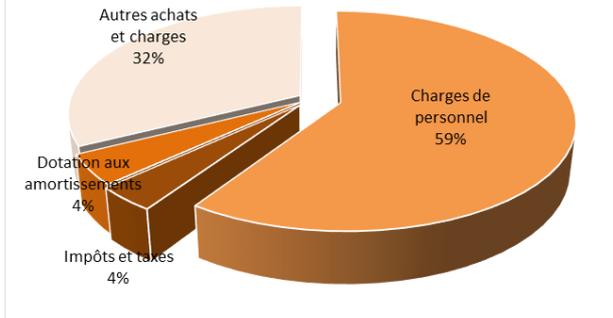
IV.13.2. Synthèse des comptes 2018

A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 6 108 K€ et sont composés à plus de 99% des produits d'exploitation. Ils ont augmenté de 12% par rapport à 2017 du fait notamment d'une hausse de la production vendue. Les produits financiers se sont élevés à 5 K€ (130 K€ en 2017). Les produits exceptionnels, d'un montant de 80 K€ augmentent (26 K€ en 2017).



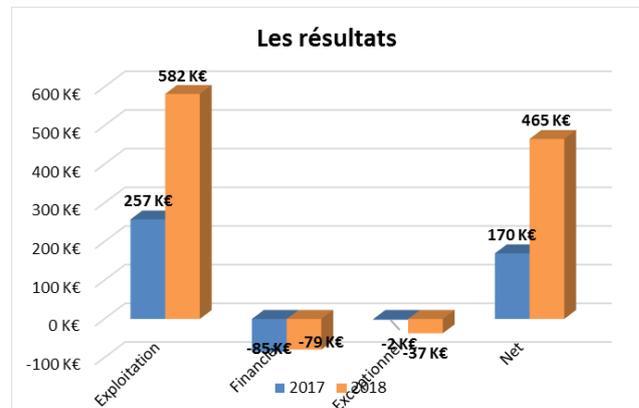
Les charges d'exploitation en 2018



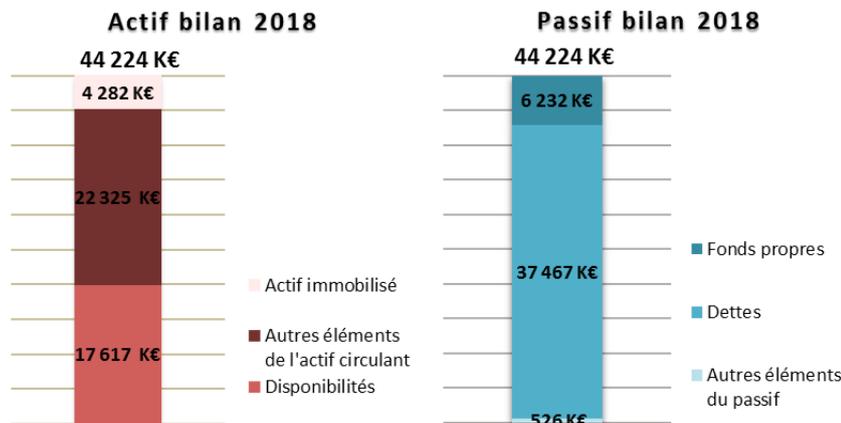
Le montant total des charges s'élève à 5 043 K€ et sont en hausse de 7 % par rapport à l'année 2017. Elles sont composées à 96% des charges d'exploitation. Celles-ci recouvrent : les charges de personnel, d'un montant de 3 234 K€, en hausse de 15%, les autres achats et charges externes à hauteur de 1 428 K€ en hausse de 2%, les impôts, taxes et versements assimilés pour 199 K€ et d'autres charges pour un montant de 223 K€. Les dotations aux amortissements et provisions pour charges d'exploitation s'élèvent à 243 K€ (485 K€ en 2017). Les charges financières représentent 85 K€ (215 K€ en 2017) et les charges exceptionnelles 117 K€ (29 K€ en 2017).

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation positif s'élève à 582 K€. Le résultat financier est déficitaire de -79 K€. Le résultat exceptionnel est négatif de -37 K€. L'ensemble des résultats cumulés de cet exercice 2018 présente un excédent de 465 K€.



C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :



Le montant total du bilan (fonctionnement, opérations de mandat et concessions) s'élève à 44 M€ (55,9 M€ en 2017). Les fonds propres s'élèvent à 6,2 M€, soit 14 % du montant total du bilan 2018.

D – Les filiales:

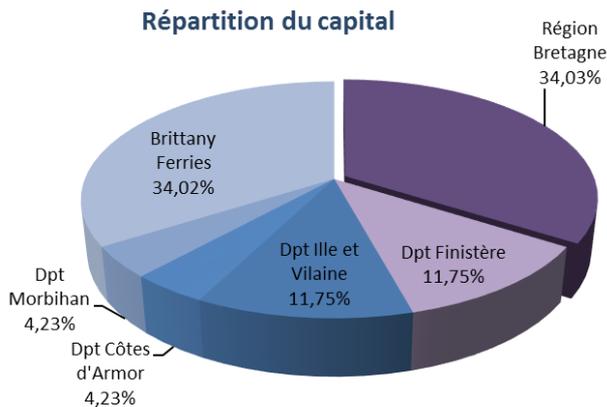
Au 31/12/2018, la SEMBREIZH détient 42,86% du capital de la SAS EILAN, soit 1 285,8 K€ (résultat 2018 : - 75 K€), 26% de la SAS CO BIOGAZ, soit 26 K€ (résultat 2018 : -53 K€) et 32,61% du capital de la SAS BREIZH IMMO, soit 1 200 K€ (résultat 2018 : -84 K€).

IV.14 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN)

IV.14.1. Présentation de la SABEMEN et ses activités

Création en 1982,
Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.

Représentation régionale dans la Gouvernance : Gwenegan BUI (Président), LAHELLEC (titulaire), Agnès LE BRUN (titulaire), Martin MEYRIER (titulaire), Pierre KAKLESKIND (censeur), Stéphane PERRIN (censeur), Laurence FORTIN (censeur), Claire GUIMENER (censeur)

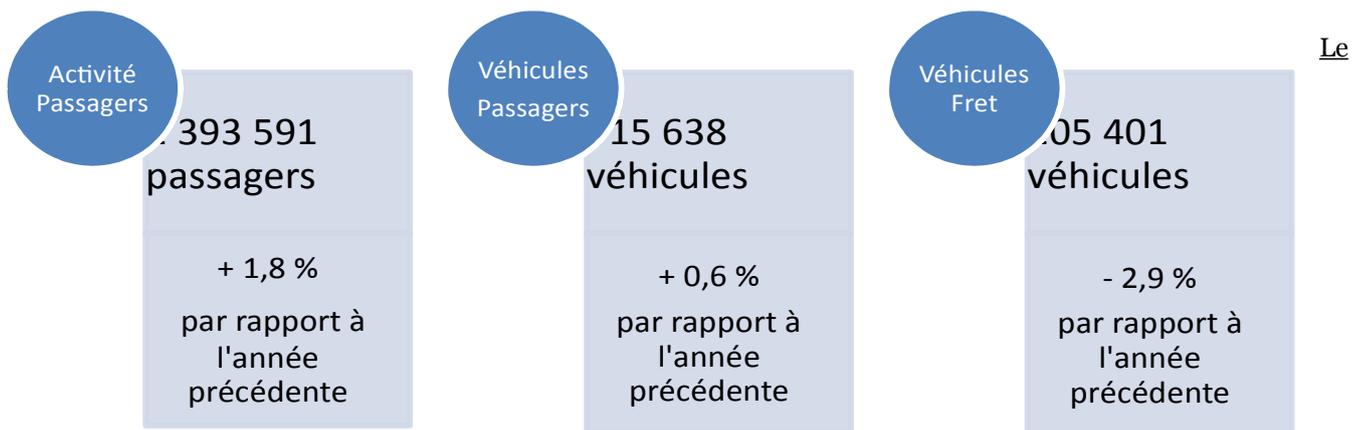


Au 31/10/2018, le capital de la SABEMEN s'élevait à 83,4 M€ avec 5 560 000 titres répartis entre 9 actionnaires. 68 % des titres étant détenus à part égale, entre la Région Bretagne et la société privée Bretagne Angleterre Irlande 'B.A.I' (Brittany Ferries). Les départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, détiennent également 653 333 titres chacun, les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan, 235 000 titres chacun. Par ailleurs, 3 entreprises détiennent chacune 1 part.

Activités : La SABEMEN a pour objet le financement et l'acquisition directement ou indirectement par voie de filiales existantes ou à créer, d'un potentiel de transport maritime constitué de navires transbordeurs en vue de leur affectation sur les lignes internationales à un armement assurant des services de marchandises et de passagers et dont l'activité est essentiellement basée sur la desserte des ports de la région Bretagne.

Elle a également poursuivi l'exécution des conventions qui ont été approuvées au cours des exercices antérieurs avec la société Brittany Ferries Bretagne, Angleterre, Irlande (BAI) avec un contexte particulier concurrentiel 'passagers' sur le Transmanche.

Activité de la société BAI plus en détail :



suivi des conventions et de la caution solidaire et indivisible :

Les 3 conventions approuvées au titre des exercices antérieurs pour l'intérêt social, se sont poursuivies et concernent :

- La convention de trésorerie conclue le 3 juillet 2008 pour une durée indéterminée avec la SOMABRET: ces avances en comptes courant ont généré des produits financiers sur l'exercice 2017/2018 de 20 518 €.
- La convention dont l'engagement a été pris le 8 novembre 2013 pour une caution solidaire et indivisible afin de garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SNC ARMORIQUE au titre de la convention de prêt à hauteur de 40 % de la somme principale plus les autres frais. Les produits financiers s'élèvent à 13 704 € sur la base de l'encours principal de 11 224 784 € au 31/10/2018.
- La convention dont l'engagement a pris effet le 29 mai 2009 pour porter caution solidaire et conjointe avec la BAI SA au profit de la société SOMABRET pour garantir à hauteur de 75 % les engagements de la société SOMABRET au titre d'un Prêt Long Terme 2009. Les produits financiers s'élèvent à 12 432 € sur la base d'un encours principal de 3 870 000 € au 31/10/18.
- La caution solidaire et indivisible du 9 juillet 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention de prêt pour le financement des travaux de Scrubbers (système de nettoyage des fumées) du Pontaven à hauteur de 75 % de la somme principale de 13 800 000 €, soit 10 275 000 €

plus les autres frais. L'encours est comptabilisé dans un compte de produits financiers
 l'encours principal de 4 576 430 € au 31/10/18.

- La caution solidaire et indivisible du 19 février 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention Scrubbers Facility Guarantee BAI à hauteur de 40% de la somme en principal de 10 000 000 €, soit 4 000 000 € plus les autres frais. La rémunération est comptabilisée dans un compte de produits financiers pour 7 194 € sur la base de l'encours principal de 6 428 571 € au 31/10/2018.

IV.14.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

La Région Bretagne a été destinataire des comptes de la SABEMEN relatifs à l'exercice clos au 31 octobre 2018. Les comptes certifiés par un commissaire aux comptes ont été approuvés le 14 janvier 2019. Le résultat de la compagnie s'élève à 24 786 € et a été affecté au poste de réserve légale en intégralité.

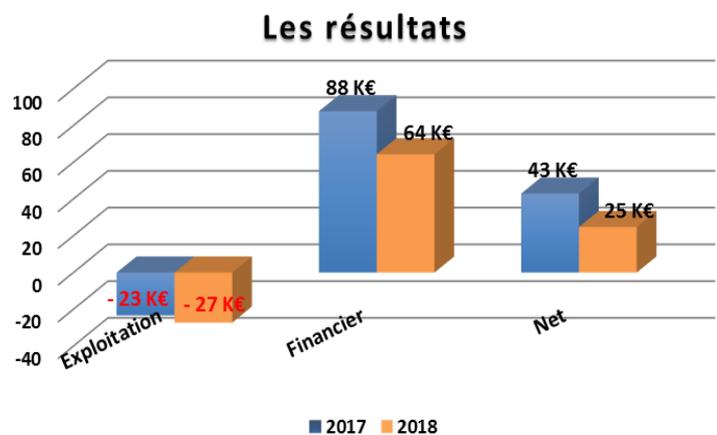
A – Les produits et charges au 31/10/2018 :

Les charges d'exploitation d'un montant de 27,2 K€ ont augmenté de 16,8% par rapport à l'exercice 2017 (23,3 K€). Elles comprennent les charges externes, composées des coûts d'assurances, d'honoraires et de services bancaires. Le résultat d'exploitation est structurellement déficitaire du fait de l'absence de chiffre d'affaires et d'autres produits d'exploitation.

Les produits financiers ont diminué de 26,6 % par rapport à l'année 2017 et s'élèvent à 64,4 K€. L'impôt sur les sociétés impacte le résultat net de l'exercice à hauteur de 12,4 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation s'élève à - 27,2 K€. Le résultat financier d'un montant de 64,4 K€, enregistre une diminution de 26,6 %. Le résultat courant avant impôts s'élève à 37,2 K€, soit une baisse de 42,4 % par rapport à l'année 2017. L'ensemble de ces résultats, après impôts présente un résultat bénéficiaire de 25 K€.



C - Les comptes de bilan au 31/10/2018 :

Le total du bilan se chiffre à 92,3 M€.

L'actif se compose essentiellement d'immobilisations financières à hauteur de 98,5 % pour 90,9 M€, sans évolution sur un an. Les créances progressent de 1,5 % et s'élèvent à 1,4 M€. Les disponibilités sont quasi nulles. Le passif se compose du capital qui reste stable, soit 83,4 M€, et des réserves légales de 1,2 M€. Les réserves réglementées de 1,2 M€ ainsi que les autres réserves de 6,5 M€ restent au même niveau qu'en 2017.

D- Les activités des filiales et des sociétés contrôlées

Dans le cadre de l'activité des filiales et des sociétés qu'elle contrôle indirectement, la société SABEMEN détenait à la clôture de l'exercice 2017/2018, 75,02 % du capital de la SAS SOMABRET, soit 38 700 K€, société qui porte les navires BRETAGNE, PONT AVEN et ARMORIQUE. Au 31/10/2018, cette SAS enregistrait 13,8 M€ de produits d'exploitation, constitués des loyers facturés à BAI, et 15,9 M€ de charges, soit un résultat d'exploitation négatif de 2,1 M€. Le résultat financier était positif à hauteur de 3,7 M€ et le bénéfice comptable s'élevait à 1,7 M€.

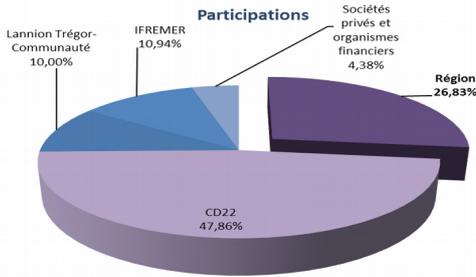
IV.15 Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA)

IV.15.1. Présentation du CEVA et ses activités

Création en 1982 sous forme associative puis sous la forme d'une société d'éco aux besoins exprimés de la filière de mettre en œuvre une recherche appliquée portant sur les algues, leur mode de développement et de production, utilisation économique et industrielle.

Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.

Représentation régionale dans la Gouvernance : Thierry BURLLOT, Gabi CADIOU, Fanny CHAPPE



Au 31/12/2018, le capital social s'élevait à 800 000 €. Il est détenu à hauteur de 84,6 % par les collectivités locales, dont 47,86 % par le département des Côtes d'Armor, 26,83 % par le Conseil régional et 10% par Lannion-Trégor Communauté. 10,94 % du capital est détenu par l'IFREMER et 4,38 % par des sociétés privées françaises.

Activité : Le CEVA a pour mission d'assurer le transfert des connaissances dans le domaine industriel afin de favoriser le développement économique, de développer des partenariats avec les personnes morales de droit public, et toutes activités scientifiques et techniques en rapport avec la protection de l'environnement, l'estimation des ressources végétales marines, leur gestion et leur production. Le CEVA assure 4 types d'activités :

- Une mission d'intérêt général régionale dans le cadre de sa mission de sensibilisation, de promotion, d'accompagnement et de diffusion de l'innovation auprès des entreprises ;
- Une activité de Recherche et Développement dans le cadre de projets de recherche notamment collaboratifs visant à anticiper les technologies ou produits de demain ;
- Une activité de recherche sous contrat pour le compte d'industriels dans la définition de leurs produits ou process ;
- Une activité de recherche d'appui technique, de veille et d'observatoire à destination des collectivités territoriales et de l'Etat sur la question du phénomène des algues vertes.

Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation

Mise à disposition de connaissances scientifiques et techniques dans le domaine des algues. Conseils techniques, technologiques ou réglementaires donnés aux entreprises dans le cadre de rencontres, d'entretiens téléphoniques ou de visioconférences. 200 structures accompagnées dont 54 PME bretonnes, 22 visites sur site ou rencontres.

Veille prospective et stratégique

Environnement: nouveaux outils de monitoring et d'aide à la décision, écophysologie des algues et environnement, indicateurs de la qualité des eaux, détermination de zones propices à la culture.
Culture d'algues: développement et transfert vers les opérateurs de méthodes de production commerciales, domestication de nouvelles espèces, aquaculture multitrophique intégrée en mer et à terre, culture en eaux douces.
Installation des opérateurs et mise en marché: caractérisation des besoins des filières en aval et en amont, normalisation et qualification des filières de production, promotion de l'algue.
Valorisation des algues: nouveaux produits et procédés, bénéfices des algues en nutrition et santé, évaluation environnementale et économique des filières.
Structuration et alimentation de bases de données à usage collaboratif interne.
Revue de presse, collecte de données techniques et économiques.

Animation et diffusion

Journée "Spiruline et Microalgue" pour la mise en place d'une filière microalgue à l'échelle de la région, journée à Lannion sur le développement de la filière aquacole.
Accueil de partenaires, de professionnels et d'acteurs locaux pour la promotion et la valorisation des travaux du CEVA.
Présentation de 11 conférences techniques en France et à l'étranger.
Rédaction d'articles scientifiques, diffusion d'informations dans des revues professionnelles.
Formations vers des professionnels ou des établissements d'enseignement: plus de 200 stagiaires et étudiants formés.

Réseaux et contribution aux politiques publiques

Implication dans de nombreux réseaux publics ou privés en vue de la structuration de la filière et d'émergence de projets: participation à des réunions thématiques, des journées techniques, des groupes de travail, des commissions ou des colloques.
Contribution dans la constitution et l'élaboration de la feuille de route d'ACT Food Bretagne, association des centres techniques agri-agro bretons.
Contributions aux politiques publiques en partenariat avec des partenaires institutionnels.

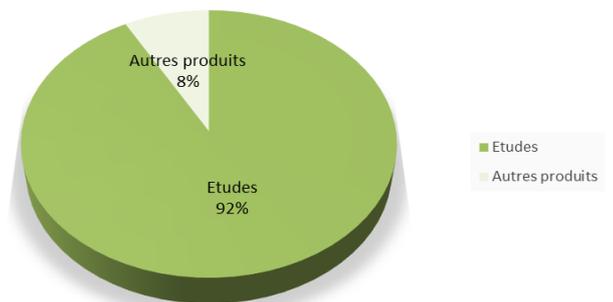
IV.15.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

Les comptes du CEVA transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2018.
 Le résultat net de l'exercice est de 268 K€.

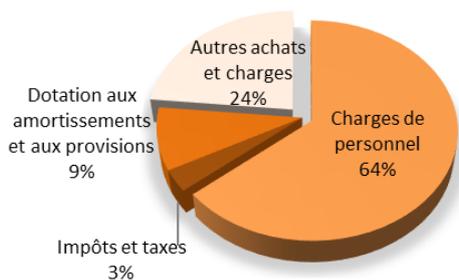
A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 2 125 K€, en baisse de 1,5% par rapport à 2017. Ils comprennent, les produits d'exploitation d'un montant total de 2 118 K€ (1 889 K€ en 2017), soit 99,7 % du total des produits, dont le chiffre d'affaires net représente 1 948 K€ (près de 92% du montant total des produits d'exploitation) en hausse de 9,2% par rapport à 2017. Les produits financiers s'élèvent à 3 K€ et les produits exceptionnels à 5 K€ (269 K€ en 2017).

Produits d'exploitation 2018



Charges d'exploitation 2018



Le montant total des charges s'élève à 1 857 K€ et enregistre une baisse de -8,8 % par rapport à 2017. Elles comprennent les charges d'exploitation d'un montant de 2 242 K€, dont : les frais de fonctionnement courant pour 526 K€ soit 24 % des charges d'exploitation ; les impôts, taxes et versements assimilés pour un montant de 72 K€ ; les charges de personnel pour un montant de 1 436 K€, soit 64 % des charges d'exploitation. Les dotations aux amortissements et aux provisions représentent 207 K€.
 Les charges financières sont quasi inexistantes et les charges exceptionnelles s'élèvent à 60 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

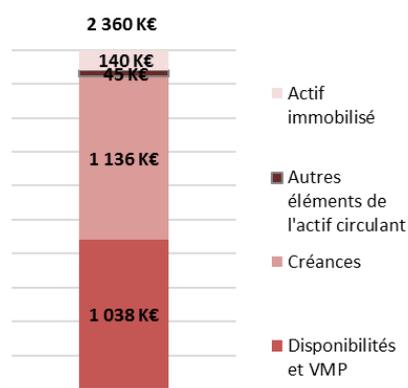
Le résultat d'exploitation est négatif de - 124 K€ (- 176 K€ en 2017).
 Le résultat financier est de 3 K€ (0 K€ en 2017).
 Le résultat exceptionnel est négatif de 56 K€ (263 K€ en 2017).
 L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat de l'exercice 2018 excédentaire de 268 K€ après un crédit d'impôts de 445 K€.

Les résultats

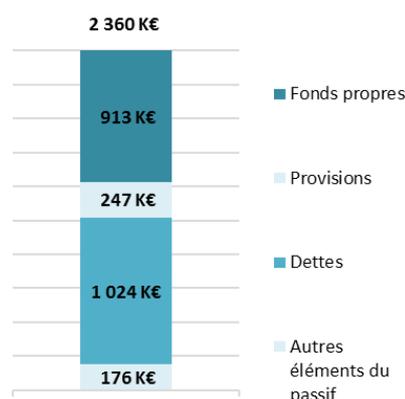


C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :

Actif bilan 2018



Passif bilan 2018



Le montant total du bilan s'élève à 2 360 K€ (1 734 K€ en 2017). Il est composé :

- de fonds propres s'élevant à 913 K€ (645 K€ en 2017).
- des provisions pour risques et charges s'élevant à 247 K€ (88 K€ en 2017).
- des emprunts et des dettes pour un montant total de 1 024 K€ (915 K€ en 2017).
- des produits constatés d'avance d'un montant de 176 K€ (86 K€ en 2017).

IV.16 Enercoop

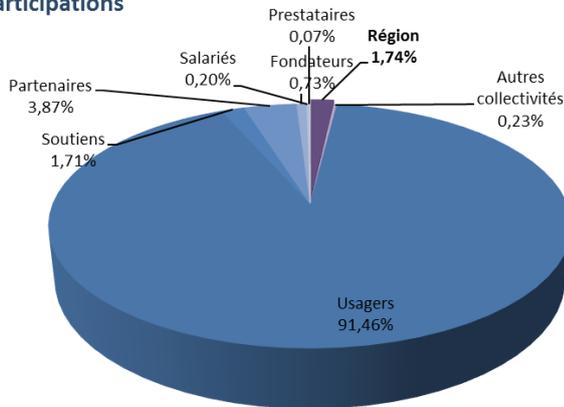
IV.16.1. Présentation d’Enercoop et ses activités

■ **Création** en 2013 constituant le 5^{ème} essaimage régional de la coopérative nationale de fourniture d’électricité renouvelable

■ **Statut juridique** : société coopérative d’intérêt collectif à capital variable

■ **Représentation régionale dans la Gouvernance** : André CROCQ

Participations



Au 31/12/2018, le capital d’Enercoop Bretagne s’élevait à 1 152 000 €.

Il est détenu majoritairement par des usagers. La part de la Région représentait 1,74%.

■ **Activité** :

■ S’appuyant sur le pacte Electrique Breton signé en décembre 2010, la Région a souhaité soutenir la création d’Enercoop Bretagne, coopérative de production et de services énergétiques appartenant au secteur de l’Economie Sociale et Solidaire.

■ Enercoop Bretagne s’approvisionne directement et à 100% auprès de producteurs d’énergies renouvelables. L’électricité est produite grâce à des installations hydrauliques au fil de l’eau, petites éoliennes, toits solaires, biogaz agricole. Au-delà de commercialiser de l’électricité, Enercoop a pour objectifs de répondre aux ambitions suivantes:

- promouvoir les énergies renouvelables,
- - défendre la maîtrise de la consommation d’énergie,
- - décentraliser la production
- - offrir à chaque citoyen.ne la possibilité de s’approprier l’accès à l’énergie.

Développement de l'offre

6 111 clients particuliers
 577 clients professionnels
 16 collectivités
 Groupes locaux permettant aux citoyen.nes de se mobiliser aux grandes thématiques d'Enercoop.

Maîtrise de l'énergie

Formation à l'outil Dr Watt pour la maîtrise de la consommation des particuliers
 Accompagnement énergétique des professionnels: état des lieux et programmation d'un plan d'action pour réduire la consommation énergétique.
 Accompagnement de porteurs de projet d'autoconsommation collective.

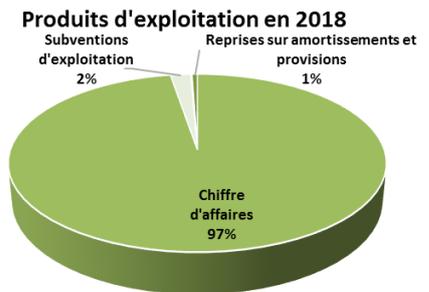
Production

Augmentation de la part de l'éolien dans l'offre d'Enercoop: 10% en 2018 contre 5% en 2017.
 3 nouveaux producteurs pour approvisionner le réseau Enercoop: le parc éolien de Ploumoguer, la centrale photovoltaïque Partag'élec à Pénestin et le parc éolien de Plougras.

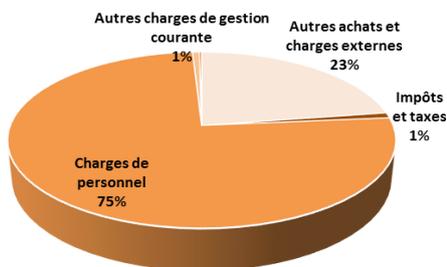
IV.16.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 291 K€. Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 286 K€, (+13 % par rapport à 2017), dont 278 K€ de chiffre d'affaires. Les produits financiers représentent 5 K€ en 2018, soit environ moins de 2% du total des produits.



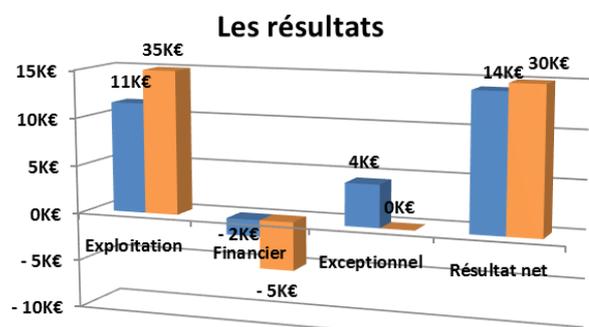
Les charges d'exploitation en 2018



Le montant total des charges s'élève à 261 K€. Elles comprennent, les charges d'exploitation pour un montant de 251 K€, (+4 % par rapport à 2017). Elles se composent essentiellement des charges de personnel et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement). Elles sont complétées par les impôts et taxes et d'autres charges de gestion courante. Les charges financières s'élèvent à 10 K€.

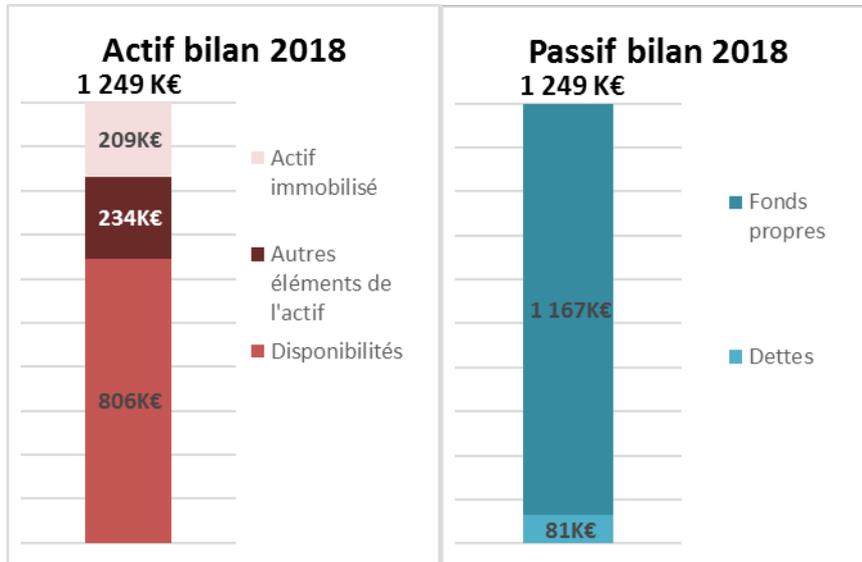
B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est positif de 35 K€. Le résultat financier est déficitaire de -5 K€. Il n'y a pas de résultat exceptionnel en 2018.



L'ensemble des résultats cumulés au titre de l'exercice 2018 présente un bénéfice

C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :



Le montant total du bilan s'élève à 1 249 K€. Les fonds propres d'un montant de 1 167 K€ représentent 93 % du bilan.

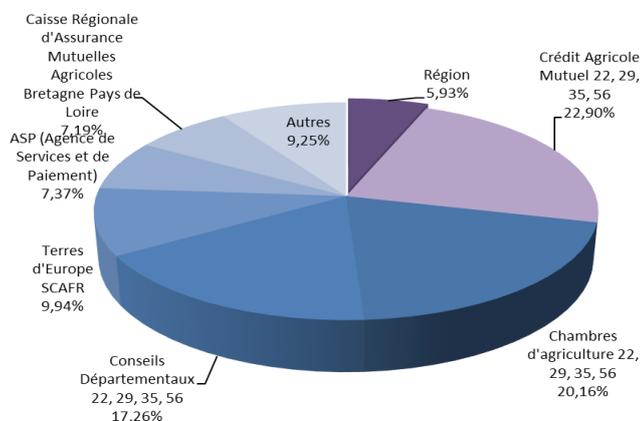
L'actif est principalement composé des disponibilités d'un montant de 806 K€.

IV.17 SAFER Bretagne

IV.17.1. Présentation de la SAFER et ses activités

- **Prise de participation de la Région : 2006**
- **Statut juridique :** société d'aménagement foncier et rural à but non lucratif
- **Représentation régionale dans la Gouvernance :** Alain LE QUELLEC, Dominique RAMARD

Participations



Au 31/12/2018, le capital de la SAFER Bretagne s'élevait à 1 854 000 €.

La part de la Région représentait 5,93%.

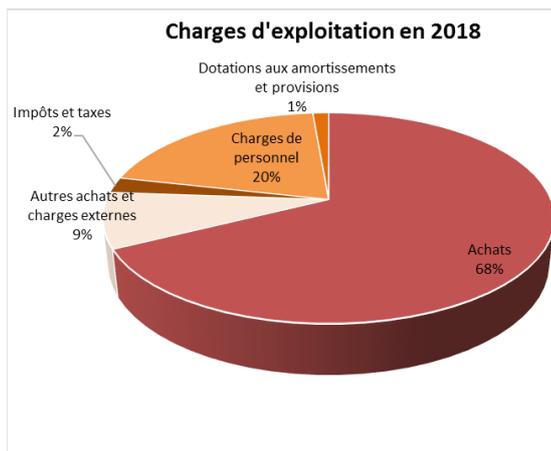
■ **Activité :**

Les missions des SAFER sont imposées par la loi (Article L141-1 du Code rural et forestier). Elles concourent à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers; à la protection des ressources naturelles; au développement durable des territoires ruraux et assurent la transparence du foncier rural.

IV.17.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 14 072 K€.



Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 14 056 K€, (+2,4 % par rapport à 2017), dont 13 815 K€ de chiffre d'affaires.

Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 16 K€ en 2018, soit moins de 1% du total des produits.

Le montant total des charges s'élève à 13 942 K€.

Elles comprennent, les charges d'exploitation pour un montant de 13 876 K€, (+2,5 % par rapport à 2017).

Elles se composent essentiellement des achats de propriété.

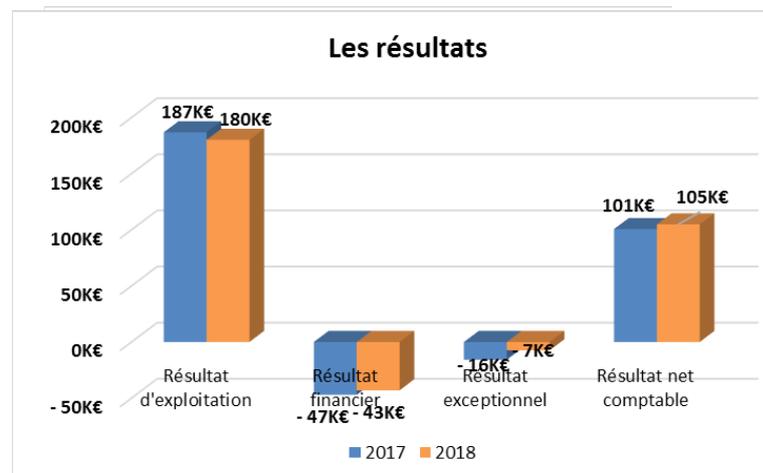
Les charges de personnel représentent 20% du total des charges d'exploitation. Elles sont complétées par les autres achats et charges externes, les impôts et taxes et les dotations aux amortissements et aux provisions. Les charges financières et les charges exceptionnelles s'élèvent à 67 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est positif de 180 K€.

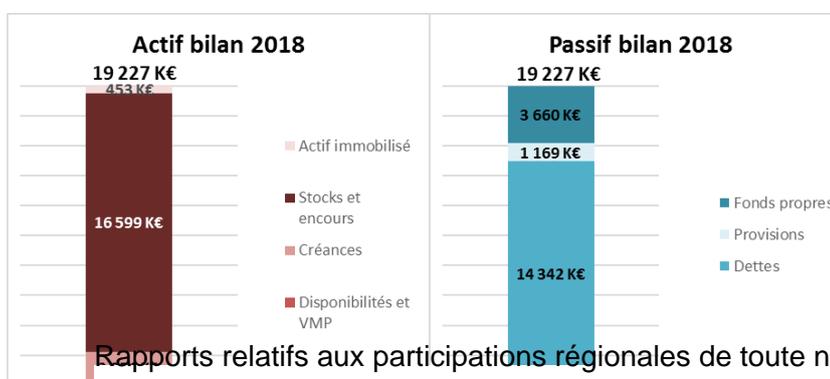
Le résultat financier est déficitaire avec un montant de -43 K€ tout comme le résultat exceptionnel de -7 K€.

Le cumul de ces résultats et la prise en compte de l'impôt sur les sociétés permettent d'aboutir à un bénéfice de 105 K€ au titre de l'exercice 2018.



C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :

Le montant total du bilan s'élève à 19 227 K€. Les fonds propres d'un montant de 3 660 K€ représentent 19 % du bilan.



Veille sur le marché foncier rural

Recensement des projets de vente
Connaissance du prix des terres, des prés, des v
Identification des zones de pression foncière
Connaissance de l'utilisation des espaces

Envoyé en préfecture le 25/06/2019

Reçu en préfecture le 25/06/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Dynamiser l'agriculture

Acquisition de biens pour la revente à de jeunes agriculteurs
Préemption sur certaines terres agricoles
Transmission-installation des exploitations à vendre
Partenariat avec les banques ou les collectivités pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs
Réalisation d'installation d'exploitation en agriculture biologique

Développer la vitalité des territoires

Aménagement du territoire
Acquisition de biens ruraux
Remaniement parcellaire
Protection de l'environnement

Activité : Conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le CRT a notamment pour mission :

- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le CRT peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, le CRT peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

Missions d'observation

Suivi de la fréquentation
Enquêtes de conjoncture auprès des professionnels du tourisme
Baromètre des rencontres professionnelles
Trois nouvelles enquêtes d'ampleur :
Les tableaux de bord de l'investissement,
Enquête sur la croisière et les croisiéristes
Enquête auprès des usagers des véloroutes voies vertes/ GR34 et des canaux.

Développement de l'offre

Finalisation de l'étude de faisabilité eBreizh connexion, projet de mutualisation digitale pour le tourisme breton, et le déploiement d'expérimentations
Participation plus active dans la stratégie et le déploiement de la marque Bretagne
Coordination, sensibilisation et accompagnement en matière de tourisme durable
Accompagnement des stratégies intégrées des Destinations touristiques
Implication dans des démarches d'itinérance nationales ou européennes, avec notamment la refonte de la stratégie Tour de Manche vers la dynamique EV4.

Communication et promotion

Refonte de l'écosystème tourisme Bretagne.com (site en 6 langues)
Fusion de tous les réseaux sociaux
Déploiement d'une nouvelle stratégie de communication partenariale et élaboration d'une nouvelle campagne de communication pour 2019 déployée sur quatre bassins en France et 12 marchés internationaux

IV.18.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

Les comptes du CRT transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2018.

A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 5,2 M€.

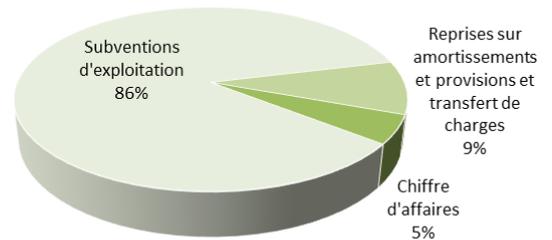
Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 5,2 M€, (+2 % par rapport à 2017), dont 4,4 M€ de subventions.

A ces subventions s'ajoutent, des recettes publicitaires pour 259 K€, des transferts de charges et des reprises sur provisions pour 485 K€.

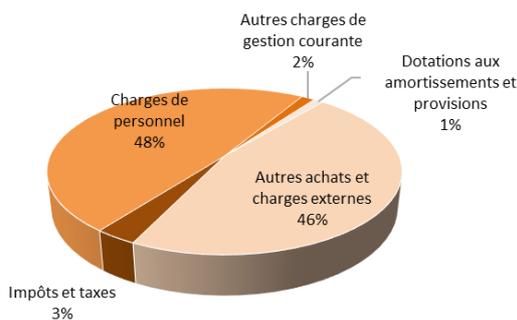
Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 11 K€ en 2018, soit moins de 1% du total des produits.

Le report des ressources non utilisées représente 45 K€.

Les produits d'exploitation 2018



Charges d'exploitation 2018



Le montant total des charges s'élève à 5,4 M€.

Elles comprennent, les charges d'exploitation pour un montant de 5,3 M€, (+2 % par rapport à 2017).

Elles se composent essentiellement des charges de personnel représentant un montant de 2,6 M€ en 2018, en baisse de 0,2 M€, soit -8% par rapport à 2017 et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement).

Elles sont complétées par les impôts et taxes, les dotations et les autres charges d'exploitation qui s'élèvent à 308 K€.

Les charges financières et les charges exceptionnelles atteignent 30 K€. Les engagements à réaliser représentent 89 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -153 K€.

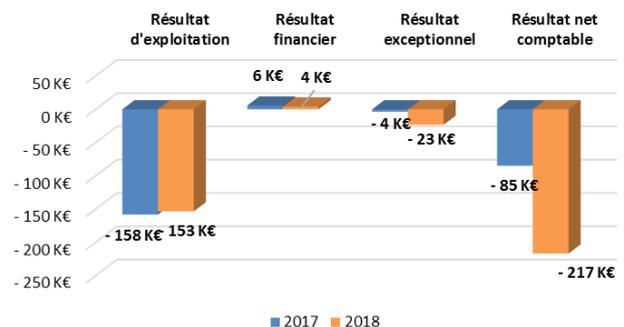
Le résultat financier est positif avec un montant de 4 K€.

Le résultat exceptionnel est négatif de -23 K€.

La gestion des fonds dédiés et des engagements à réaliser impacte négativement le résultat à hauteur de -44 K€

L'ensemble de ces résultats cumulés présente un déficit de -217 K€ pour l'exercice 2018.

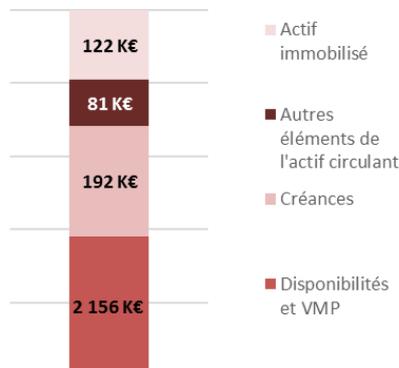
Les résultats



C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :

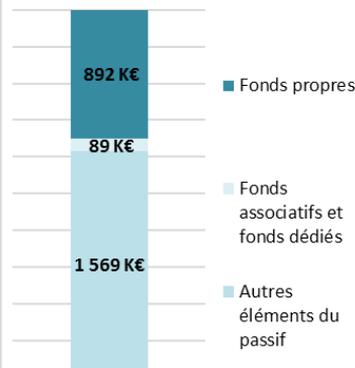
Actif bilan 2018

2 550 K€



Passif bilan 2018

2 550 K€



Les fonds propres s'élèvent à 892 K€, (1 109 K€ en 2017), soit 35 % du total du bilan, permettant ainsi au CRT de pérenniser sa gestion.

L'actif est principalement composé des disponibilités d'un montant de 2 156 K€.